

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2007

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

MM. Javier ALONSO, Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mmes Corinne GACHET CREFFIELD, Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, MM. Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Pierre BUTSCHI,
M. Bernard DESPLANDS, M. John LINGG

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 26 avril 2007 –
Rapporteurs : MM. Karel STUDER et Javier ALONSO**
**Commission des finances et logement – Séance du 30 avril 2007 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
 - a) Passerelle Navazza – Crédit de construction (Fr. 390'000.--) **p. 1318 Arrêté**
 - b) Quartier de Lancy-Square – Périmètre Pont-Butin/Chancy/Gué/
Pâquerettes – Conception technique de l'évacuation des eaux
non polluées bassin versant Aire –
Crédit de construction (Fr. 345'000.--) **p. 1321 Arrêté**
 - c) Ecole de la Caroline – Rénovation de l'école et création d'un restaurant
scolaire –
Crédit de construction (Fr. 13'900'000.--) **p. 1322 Arrêté**

Séance ordinaire du 31 mai 2007

- 7) **Commission des travaux et constructions – Séances des 26 avril et 21 mai 2007 – Rapporteurs : MM. Karel STUDER, Javier ALONSO et Gilles AUGSBURGER**
Commission des finances et logement – Séance du 30 avril 2007 – Rapporteur : M. Karel STUDER
- a) Maison de la sécurité
 – Crédit de construction (Fr. 10'500'000.--) **p. 1326** **Arrêté**
- b) Divers
- 8) **Commission des finances et logement – Séance du 30 avril 2007 – Rapporteur : M. Karel STUDER**
 Propriété de la Coudre dans le canton de Vaud
 Vente à terme conditionnelle-emption (Fr. 860'000.--) **p.1335** **Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 mai 2007 – Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
 Achat de la parcelle 1211, feuille 35 de Lancy située au chemin des Palettes 8C, propriété de Mmes Michèle Roch, Simone Vogler et Andrée Piazza
 (Fr. 1'200'000.-- + frais d'acte) **p. 1336** **Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 4 avril et 2 mai 2007 – Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
 Plan directeur « La Chapelle-les-Sciens » **p. 1337** **Résolution**
- 11) **Commission des affaires sociales – Séance du 25 avril 2007 – Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Présentation du projet « Qualité de vie des aînés » par M. J.-M. Delaunay **p. 1344** **Information**
- b) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions – Séance du 21 mai 2007 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Stade Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre 2^{ème} étape
 Construction et création de deux terrains synthétiques
 Crédit de construction (Fr. 5'900'000.--) **p. 1345** **Arrêté**
- b) Avenue des Morgines – tronçons Bossons/Grandes-Communes et chemin Louis-Hubert
 Réaménagement de la chaussée et reconstruction des collecteurs
 Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--) **p. 1347** **Arrêté**
- 13) Présentation du compte rendu 2006 **p. 1347**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1348**
- 15) Hommage aux Conseillers municipaux sortants **p. 1351**
- 16) Questions du public **Annexe**

M. PEREZ IRIARTE : Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal du 31 mai 2007. Je salue les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux présents, Mme de Garrini, secrétaire générale, les cadres de l'administration, le public, ainsi que les représentants de la presse.

C'est une séance ordinaire, mais exceptionnelle, à plus d'un titre, car il s'agit de la dernière séance de la législature communale 2003-2007. Nous allons prendre congé des Conseillers municipaux sortants et du Conseiller administratif sortant.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

En plus, nous allons également traiter ce soir un certain nombre de dossiers qui totalisent un chiffre d'affaires d'environ Fr. 33 millions, on pourrait se croire à la Ville de Genève ! Mais, nous sommes bien à Lancy.

Je dois excuser les absences de Mme Alonso-Pentzke, M. Desplands ainsi que M. Lingg.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AUGSBURGER : Je demanderai une modification, je rapporte au point 12) la séance des travaux et constructions du 21 mai. Le point c) divers concerne uniquement la Maison de la sécurité, j'aimerais que vous me rajoutiez après les rapporteurs MM. Studer et Alonso au point 7).

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2007

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburgers.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : Nous avons reçu quelques messages. Le premier concerne la Foire suisse à Berne où nous sommes invités. Le second concerne l'association Projet « 10 ans Semolac Nyon » manifestation qui aura lieu les 15 et 16 juin 2007 et l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 16 juin.

Nous avons reçu une demande de don de l'Aide sanitaire suisse aux palestiniens qui nous demande un don modeste de Fr. 335.70 pour construire un puits afin de ne pas boire de l'eau polluée. Je transmettrai ce document au Conseil administratif.

Une lettre du Grand-Lancy Football-Club qui nous annonce aussi son programme pour le dimanche 10 juin 2007.

En plus, nous avons reçu une lettre accompagnée d'une pétition signée par une vingtaine de personnes. Je demande au Secrétaire de bien vouloir la lire.

M. RICHERT : Donne lecture de la lettre de M. Fabio Heer de l'association des habitants du bas de la Chapelle.

« Monsieur le Président,

Dans la perspective du vote par votre Conseil, le 31 mai 2007, du projet de plan directeur de quartier 29298D concernant le PAC la Chapelle-les-Sciers, nous nous

Séance ordinaire du 31 mai 2007

permettons de vous écrire pour vous prier instamment de refuser que le quartier du bas de la Chapelle soit annexé à ce plan directeur de quartier.

En effet, entre les gratte-ciels de la Praille et les immeubles du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciens, ce sont 7500 logements qui seront construits dans cette région.

Expulser les nombreuses familles qui vivent à cet endroit permettrait certes d'en construire une centaine de plus, mais au prix d'expropriations coûteuses et en sacrifiant un quartier qui a fait l'objet, à la suite du vote favorable à son maintien en 2002 puis en 2004, de constructions récentes et de rénovations importantes.

Nous ne sommes pas opposés à de nouvelles constructions sur les terrains qui le permettent encore à la condition qu'elles soient à taille humaine et que les habitants qui souhaitent continuer à vivre dans leurs maisons ou vendre leurs biens puissent le faire sans contrainte. Pour cela, il est nécessaire que ce quartier reste en zone 5 et se développe selon les critères liés à cette affectation.

Signalons que cette démarche s'inscrit dans l'action de l'Association pour la Sauvegarde du Site de la Chapelle.

En espérant pouvoir compter sur le soutien de tous nos élus, nous vous prions de recevoir, l'assurance de notre très haute considération ».

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Je vous rappelle la journée annuelle des entreprises lancéennes qui aura lieu dans les bâtiments de Procter & Gamble, dans le cadre du cinquantième anniversaire de leur implantation à Genève. Le thème de cette journée est la recherche de collaboratrices et collaborateurs en utilisant d'autres sources de recrutement. Les Conseillers municipaux en fonction jusqu'à minuit ce soir sont invités, ainsi que les nouveaux qui prendront leur fonction lundi 4 juin.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 26 avril 2007 -
Rapporteurs : MM. Karel STUDER et Javier ALONSO
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séance du 30 avril 2007 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

a) Passerelle Navazza – Crédit de construction (Fr. 390'000.--)

=====

M. STUDER présente le sujet : En préambule, M. Chobaz donne lecture d'un courrier de l'association des habitants du chemin de Gilly et des environs concernant les aspects de

Séance ordinaire du 31 mai 2007

sécurité pour les piétons et pour lesquels la construction de cette passerelle constituerait un réel progrès. Le Conseil administratif a répondu à ce courrier en indiquant que la commune entendait présenter un projet.

M. Buchi, ingénieur, présente dans le détail les caractéristiques de cet ouvrage en bois imputrescible couvert avec un matériau translucide. L'entreprise de charpente préparera le squelette de 25.5 m de long de la passerelle qui sera livré sur place. Le montage se fera avec une seule grue et seuls quatre boulons, posés sur deux fondations, seront nécessaires pour la fixer. Ces travaux seront exécutés avec l'aide de la protection civile de Lancy.

Un commissaire demande pourquoi on ne ferait pas intervenir l'armée. M. Bise rappelle que toutes les passerelles ont été montées par la protection civile et il a tout de suite été intéressé lorsqu'il a eu connaissance du projet qui présente une excellente opportunité de formation.

Le Président demande si l'accès avec une grue sur pneus est garanti. M. Buchi explique qu'il s'agira d'une grue de 175 tonnes (à confirmer) sous laquelle des plaques de répartition de poids seront installées. Il n'y aura pas d'élagage d'arbres à cet effet et la remise en état du pré est d'ores et déjà prévue.

Un commissaire observe qu'un cheminement va être créé dans le parc Navazza et se demande s'il ne serait pas possible de prévoir un passage pour piétons à environ 25 m. du carrefour avec la route du Grand-Lancy. M. Côte suggère de faire la demande à l'Office cantonal de la mobilité.

Un commissaire demande si les actes de vandalisme répétés dans la commune ne font pas craindre que quelqu'un ne boute le feu à cette passerelle et pourquoi du polycarbonate et pas du verre pour la couverture. M. Buchi explique qu'une structure de mélèze est très difficile à enflammer et que le choix du polycarbonate résulte de la différence prix avec le verre.

Un commissaire observe que la proportion des honoraires est très élevée, soit Fr. 70'000.-- sur Fr. 210'000.--, soit 33 %. M. Côte indique que ce poste comporte également les honoraires d'études.

M. PAGE : L'utilité de cette passerelle devrait répondre à deux intérêts, celui de la sécurité et celui du réseau des chemins piétonniers.

Ce deuxième point sera parfaitement réglé. La passerelle permettra un accès au parc Navazza depuis le chemin venant des Verjus. Ayant depuis mon entrée au Conseil municipal largement soutenu la création et le développement d'un réseau communal de chemin piétonnier, je voterai oui à ce projet.

Je ne le ferai pas sans une certaine réticence en ce qui concerne la question de la sécurité. Celle-ci sera augmentée pour les personnes venant des Mouilles et qui s'engageront dans le parc Navazza depuis le Collège de Saussure. Je doute qu'il en soit de même pour les habitants de Gilly.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Il y a peu de temps, on a construit un deuxième trottoir en bordure du chemin de la Colline, côté Gilly. Le but était d'assurer une meilleure sécurité, spécialement pour les personnes se rendant en direction de la route du Grand-Lancy. Au bout du trottoir, ils trouvent un passage piétons protégé par des feux de circulation.

Quand ils voudront utiliser la future passerelle, les usagers descendront le même trottoir. A environ 10 m. du carrefour, ils devront traverser le chemin de la Colline. Le passage piétons qu'ils devront emprunter ne sera, lui, pas protégé par des feux de circulation. Il ne peut l'être car il y aurait très vite embouteillage dans le carrefour. Où est donc l'amélioration ? Je voulais vous faire part de mon scepticisme concernant ce projet.

M. STUDER : S'agissant d'un arrêté, est-ce que nous ne pourrions pas d'abord en finir avec la présentation des rapports relatifs à ce sujet car il y a encore le rapport de la Commission des finances et logement pour le même point. Il faudrait normalement présenter ce rapport avant l'ouverture des débats.

M. STUDER présente le sujet : (Commission des finances et logement) - M. Lance rappelle les raisons de sécurité pour les piétons qui ont amenés le Conseil administratif à envisager la construction en bois de cet ouvrage qui permettra également une liaison avec le parc Navazza.

Cette construction, planifiée par un ingénieur, sera confiée en partie à la Protection civile de notre commune et est budgétisée à Fr. 390'000.--. M. Bise rappelle que la plupart des passerelles de la commune ont été mises en place par la Protection civile, sans enlever de travail de construction proprement dit aux entreprises.

Après études de deux variantes, celle choisie permet d'éviter de toucher aux gros arbres du lieu et respecte le budget groupé du crédit d'étude et du coût de construction.

M. Côte précise, en réponse à la question d'un commissaire, que l'accord des propriétaires des immeubles voisins a été obtenu.

Un commissaire émet quelques doutes concernant l'aspect sécuritaire de cette construction, estimant que les infrastructures, telles que le trottoir du chemin de la Colline sont suffisantes, même si elles ne sont pas toujours utilisées. Il admet l'apport du point de vue touristique, même s'il pense que cet ouvrage répond davantage à un souci de luxe et de confort.

M. Lance ne partage pas son avis et rappelle que la commune reçoit régulièrement des courriers de l'association du quartier de Gilly au sujet de la sécurité des piétons. Un commissaire lui propose de se rendre sur place afin de constater par lui-même la situation.

M. Côte rappelle que la demande pour un trottoir en parallèle du pont des Briques a toujours été refusée par les autorités cantonales.

Un commissaire demande si la couverture de cette passerelle est subordonnée à des contraintes techniques et si les honoraires d'ingénieur civil ne sont pas trop élevés.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

M. Côte lui répond que la différence de coût entre une couverture ou non est minime et que cette solution permet également de diminuer les frais d'entretien.

Le crédit de construction de Fr. 390'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. LANCE : J'aimerais répéter ce que j'ai dit en commission à M. Page, c'est-à-dire que nous avons reçu, à plusieurs reprises, des courriers des différentes associations des habitants du chemin des Mouilles, surtout des habitants du chemin de Gilly et des environs. J'ai une de ces lettres entre les mains, qui est datée du 9 janvier 2005, et je cite un paragraphe de ce courrier : *« bien que des travaux aient lieu comme prévu sur la route du Grand-Lancy, la passerelle programmée en aval du pont de l'Aire, n'a pas encore vu le jour. Or, elle semble toujours d'actualité, malgré la construction du nouveau trottoir de la Colline. En effet, cette passerelle serait utilisée par une partie des habitants des immeubles qui jouxtent le parc Navazza, lorsqu'ils se rendent dans le quartier des Mouilles et au Collège de Saussure. Trop de comportements dangereux sont aujourd'hui encore observables comme à l'intérieur du virage qui amorce le chemin de la Colline lorsqu'on se trouve sur la route du Grand-Lancy ».*

D'autre part, comme je l'ai dit, il existe un Pédibus entre le quartier de Gilly et l'école En Sauvy. Cela veut dire que des enfants empruntent ce cheminement depuis Gilly pour se rendre à l'école En Sauvy, et c'est vrai que cela répond aussi à une demande de sécuriser ce passage en utilisant cette future passerelle en toute sécurité.

Voilà ce que je voulais dire par rapport au niveau du volet sécurité de ce projet de passerelle.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Quartier de Lancy-Square – Périmètre Pont-Butin/Chancy/Gué/
Pâquerettes – Conception technique de l'évacuation des eaux non
polluées bassin versant Aire – Crédit de construction (Fr. 345'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Cassan, ingénieur de GEOS SA, fait le point de la situation et donne des explications sur ce chantier ainsi que les répercussions sur sa proximité avec la future maison de la sécurité.

Sur les entreprises consultées, 10 ont répondu avec des prix variant de Fr. 280'000.-- à Fr. 400'000.-- et, après analyses des coûts, la constatation d'une certaine surchauffe sur le prix s'impose.

Toutefois, les entreprises ont quelques craintes pour le raccordement sur la route du Pont-Butin. En effet, il y a une vraie forêt de tuyaux et une fouille à 6,5 m. de profondeur sera nécessaire. Ces difficultés justifient l'augmentation du prix de départ.

Une discussion s'engage sur les aspects techniques de ces travaux et les aspects liés à l'environnement sont analysés, en particulier quant au choix des matériaux. La variante tout en béton n'étant pas forcément meilleur marché, il faudra encore affiner l'approche au niveau du coût final.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Un commissaire constate que la fourchette des coûts se situe entre Fr. 280'000.-- et Fr. 400'000.-- alors que le projet est devisé à Fr. 305'000.--. M. Cassan indique que la somme de Fr. 305'000.-- est un montant TTC et qu'il peut être garanti pour la réalisation du projet.

A la demande d'un commissaire au sujet des recettes, M. Kuonen rappelle que la participation du fonds cantonal d'assainissement varie selon divers critères. Quant à la taxe d'écoulement le fonds est alimenté, de cas en cas, par les taxes au m2 dans les zones de développement lors des réalisations immobilières.

Le crédit de construction de Fr. 345'000.-- est accepté à l'unanimité.

Si vous le permettez, je passerai au même point pour la Commission des finances et logement du 30 avril 2007.

M. STUDER présente le sujet : M. Lance expose la situation et signale que le coût prévisionnel de ces travaux a été porté de Fr. 250'000.-- à Fr. 345'000.--.

M. Côte présente les aspects techniques de ces travaux et les résultats des appels d'offres ainsi que les détails de la solution technique pour des éléments "Nidaplast". Les conséquences financières de cette solution ne sont pas positives et de nouvelles offres pour une réalisation traditionnelle en béton armé ont été demandées, une moins-value sur les travaux de génie civil est donc probable. A noter également que les travaux de raccordement à 6.5 m. de profondeur sur la route du Pont-Butin risquent d'être compliqués.

Le crédit de construction de Fr. 345'000.-- est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Ecole de la Caroline – Rénovation de l'école et création d'un restaurant scolaire – Crédit de construction (Fr. 13'900'000.--)

=====

M. ALONSO présente le sujet : *Exposé des motifs* - M. Chobaz rappelle que l'école de la Caroline est ouverte depuis septembre 1976 et va fêter son 41^{ème} anniversaire à la rentrée prochaine. Elle n'a pas subi d'importantes rénovations depuis son ouverture. Le cas de figure est identique à celui de l'école du Bachet-de-Pesay, étant précisé que l'opération s'est déroulée dans de bonnes conditions : les délais et l'enveloppe budgétaire ont été tenus et respectés.

S'agissant de l'école de la Caroline, on profite de l'occasion pour faire des travaux supplémentaires. Ce qui permet de comprendre pour quelles raisons le crédit est supérieur à celui qui avait été estimé au départ.

- 1) Au plan comparatif, pour les pavillons provisoires, il y aura, 2 pavillons de plus à la Caroline c'est-à-dire 6 au lieu de 4.
- 2) Il s'agit d'une lourde intervention dont les travaux s'étendront sur une période de 3 ans
- 3) Dans la première évaluation il avait été estimé, qu'on pouvait refaire les toitures à 50 %. Mais, suite aux expertises qui ont été faites, tout est à refaire.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

4) les sanitaires fêteront aussi leur 41^{ème} anniversaire et ayant accueilli plusieurs générations il paraît normal voire mérité de les renouveler.

5) L'école n'a pas de restaurant scolaire, l'aula fonctionnant à ce titre. Il est donc proposé de rajouter un étage sur une construction existante, de manière à le créer.

M. Rudaz complète cette présentation en soulignant que l'expérience du Bachet qui est en train de se terminer s'est avérée tout à fait intéressante. Tout le monde pense que c'est une réussite, tant au plan architectural que de la gestion du chantier.

C'est donc devenu le prototype et le pilote dans la mesure où certains éléments ont pu s'appliquer de manière identique dans le cadre de l'école de la Caroline. Concernant le budget, il a été établi à partir du coût de l'école du Bachet et compte tenu d'une projection sur les autres écoles.

A noter qu'il y a eu quelques rénovations dans les années 1980, notamment le changement de murs en briques et la reprise de toitures.

L'école de la Caroline comporte un groupe de classes enfantines, trois groupes de classes primaires, une piscine, une aula, une salle de gymnastique, une salle de rythmique, les locaux du concierge, une salle de judo et le futur restaurant scolaire.

Cela fait trois fois le volume de l'école du Bachet.

Par rapport à l'estimation initiale de Fr. 9'500'000.-, il y a donc eu une sous-estimation des travaux des toitures. En outre, des éléments d'obsolescence technique ont été moins bien gérés dans l'école de la Caroline que dans celle du Bachet (à titre d'exemple, les sanitaires).

L'école accueille également l'équipe du parascolaire qui occupe les enfants en dehors des heures scolaires. D'autres groupements utilisent les locaux collectifs (piscine, salle de gym). Tous ces éléments n'étaient pas prévus au départ et engendrent des problèmes d'organisation qu'il a fallu régler.

Concernant le restaurant scolaire, M. RUDAZ explique que le restaurant scolaire ne trouvait aucune place à l'intérieur de l'école. L'idée retenue est donc de poser le restaurant scolaire sur une superstructure où se trouve actuellement le judo. Ce qui architecturalement, s'inscrit naturellement dans l'école.

S'agissant du chantier, l'exigence requise est d'avoir une séparation physique avec les préaux. La solution est d'utiliser le chemin piétonnier et la bande cyclable, de les mettre hors service pendant deux ans, pour faire un accès de chantier.

Enfin, M. Rudaz précise que l'école de la Caroline sera la première où l'on va passer à des fenêtres en bois-métal.

A l'école du Bachet, elles ont encore été réalisées en bois, dans le souci de garder un témoin du code des matériaux de l'époque. Pour les grandes écoles, on va pouvoir passer au bois-métal, avec aluminium extérieur.

Le Président remercie M. Rudaz de ses explications et de la mise à disposition d'un document très complet.

Séance ordinaire du 31 mai 2007*Discussion*

Un commissaire observe qu'il y aura un ascenseur pour handicapés uniquement dans l'étape a). Pourquoi pas dans les autres ?

M. Rudaz souligne que la problématique est apparue en cours d'étude, à savoir que certains élèves doivent accéder à l'école en chaise roulante. Or, l'école, à l'origine, n'a pas été pensée dans cette optique et les enseignants se sont arrangés pour déménager des étages au rez-de-chaussée.

On ne peut donc pas continuer ainsi, selon les nouvelles normes. L'idée est qu'il y ait une école par zone qui soit équipée d'un certain nombre de classes accessibles aux chaises roulantes. Le bloc a) est de plein pied et il sera possible de monter les chaises roulantes jusqu'au bloc b). En revanche, il y aura des WC handicapés dans tous les blocs. Quant au restaurant, il sera accessible aux handicapés.

M. Chobaz souligne que c'est le bon moment de lancer le projet de l'école de la Caroline. Car il y aura la rénovation de l'école des Palettes, et plus tard, à l'école En Sauvy. Ceci va dépendre des possibilités budgétaires, du volume d'investissement dans les années à venir, ainsi que des contraintes en matière scolaire. s'il fallait construire une école assez rapidement à la Chapelle-les-Sciens, il semble évident que cela s'intercalerait et repousserait les autres rénovations.

Certains commissaires se montrent étonnés du coût du restaurant scolaire comparable à celui d'une villa

D'autres s'intéressent au bilan énergétique suite aux transformations des façades et des toitures. M. Rudaz souligne que théoriquement tous les calculs ont été faits. Il reste à les vérifier. Les derniers travaux de changement de vitrage ont été ceux de la piscine qui ont été faits pendant l'hiver.

L'année prochaine sera une référence précise. L'intérêt de l'école de la Caroline est le fait qu'avec la sous-station au niveau du chauffage, alimentée par Cadiom, un comptage continu mois par mois est possible. Enfin le travail qui a été mené sur les dépenses énergétiques dans les différents bâtiments de la Commune a montré que les écoles sont des points négatifs au niveau des dépenses énergétiques.

Le crédit de construction de Fr. 13'900'000.-- est accepté à l'unanimité

M. STUDER présente le sujet : M. Côte présente la rénovation de cette école en revenant sur l'opération menée au Bachet où il a été constaté que les moyens utilisés ont bien fonctionné. Ils sont donc reconduits pour la Caroline, la nature des travaux étant les mêmes.

Outre la totalité de l'étanchéité de la toiture, d'autres éléments viennent en supplément, un restaurant scolaire et des travaux dans les locaux sanitaires, présentés dans le message comme le relève le Président.

Un commissaire regrette la tendance à installer des stores électriques dans les écoles. Les raisons de ce choix lui sont expliquées, notamment au niveau de l'usage et de l'entretien.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

La mise en carton de la bibliothèque pendant 3 ans est évoquée et, après consultation avec M. Rudaz, du Service des travaux et constructions, il s'avère que la bibliothèque ne sera hors fonction que pendant une année.

M. Côte indique au Président qu'une subvention cantonale sera accordée sur les mêmes calculs que sur l'école du Bachet.

Le crédit de construction de Fr. 13'900'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste remercier les auteurs projet d'avoir réussi à inclure le restaurant scolaire dans l'école, parce que nous avons parlé longuement d'un projet en face de la Villa Tacchini qui aurait été certainement moins pratique. Je voulais simplement les féliciter.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai une question naïve au Conseil administratif. On voit les frais élevés qu'occasionnent toutes ces rénovations d'écoles dans notre commune, ce que l'on a fait, ce qu'il faudra faire, et je me demandais si, en rénovant régulièrement ces écoles, on n'arriverait pas à baisser les coûts de ces rénovations. C'est une question d'une personne qui n'est pas dans le métier du bâtiment, mais qui me semble assez logique en vivant tout ce que l'on a accepté ces derniers temps.

M. CHOBASZ : Je souhaiterais répondre à Mme Buunk-Droz. C'est vrai qu'il faut se rappeler qu'on va fêter, non pas le 30^{ème}, mais le 41^{ème} anniversaire de l'école de la Caroline à la prochaine rentrée scolaire. Je vous promets que si l'école n'avait pas été entretenue durant ces 41 ans, elle ne serait pas dans l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui.

Ce à quoi nous nous trouvons confrontés, c'est ce à quoi est confronté régulièrement tout propriétaire de bien immobilier, à savoir qu'il y a de l'entretien régulier puis que, au bout de X années, il y a de l'entretien lourd ou des rénovations lourdes à faire. Par ailleurs, là, les rénovations lourdes se doublent ou se triplent d'éléments nouveaux, comme le restaurant scolaire, on y adjoint aussi tous les aspects énergétiques. Il y a 40 ans, on n'avait pas les mêmes exigences, pas les mêmes soucis, ou pas la même problématique énergétique qu'aujourd'hui. Là, c'est un travail très important, très lourd, parce que, malheureusement, on a peut-être des écoles intéressantes, mais des vitrages, vous en avez très largement sur toutes les écoles construites par MM. Waltenspuhl et Oberwiler.

Ces éléments-là font que, à un certain moment, les coûts qui ne sont pas de rénovation mais de transformation de ces écoles, sont importants. Donc, soyez rassurée qu'on s'efforce d'entretenir nos bâtiments. D'ailleurs, c'est le but d'essayer de repousser les rénovations lourdes le plus tard possible. C'était le même objectif par exemple avec la piscine de Lancy où les installations techniques ont quand même duré une bonne trentaine d'années avant qu'on entame une rénovation qui était nécessaire. On est un peu, pour moi, dans le même contexte.

M. FAVRE : On avait parlé à plusieurs reprises de ces écoles Waltenspuhl, elles sont magnifiques, mais elles coûtent horriblement cher à l'entretien suite à l'exigence de la Commission des sites. On a des exemples types au Grand et Petit-Lancy. Il y a d'autres écoles qui doivent être transformées, je demande si on ne peut pas négocier avec la Commission des sites pour qu'elle ne soit pas trop exigeante pour nos futures écoles. L'école du Petit-Lancy a coûté Fr. 21 millions, donc c'est quand même une somme

Séance ordinaire du 31 mai 2007

uniquement pour retaper une école. Cela nous coûte très cher. Est-ce qu'à l'avenir, une négociation peut être menée, avoir des garanties à ce sujet pour les futures rénovations d'écoles. Ces exigences sont toujours les mêmes et coûtent toujours aussi cher.

M. CHOBASZ : Sur l'ensemble des écoles construites par MM. Waltenspuhl et Oberwiler, les écoles bénéficiant d'une protection sont l'école du Bachet et l'école des Morgines, où la négociation a abouti, la décision a été prise. Je rappelle simplement que la divergence ou la différence entre les écoles qui bénéficient d'une protection et les autres, c'est sur la transformation des fenêtres, entre le fait de maintenir le bois, pouvoir passer au bois-métal, comme nous allons le faire à l'école de la Caroline. C'est vrai que nous trouvons un intérêt au bois-métal par rapport à l'entretien et à la durabilité, par rapport aussi à l'économie sur l'investissement.

Cela étant, le principe général, indépendamment de cet élément-là, il n'y a pas d'élément fondamentalement différent entre la rénovation du Bachet et celle de la Caroline, le concept général de l'école reste le même. C'est vrai que cela pose notamment un problème par exemple pour l'accessibilité aux personnes handicapées, puisque vous savez tous que dans ces écoles, il y a notamment de multiples niveaux, ce qui fait que c'est difficile de se déplacer quand on a une mobilité réduite.

M. PAGE : J'aimerais avoir une petite précision. On a entendu tout à l'heure que l'école avait été construite en 1976, et aujourd'hui, on dit qu'elle a 41 ans, alors pour moi, cela fait 31 ans. Est-ce qu'elle a 31 ou 41 ans ?

M. CHOBASZ : 41 ans, je peux vous confirmer que je suis venu à Lancy et que je suis rentré dans la nouvelle école de la Caroline en 1966.

L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séances des 26 avril et 21 mai 2007 -****Rapporteurs : MM. Karel STUDER, Javier ALONSO et Gilles AUGSBURGER****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 30 avril 2007 -****Rapporteur : M. Karel STUDER**

a) Maison de la sécurité - Crédit de construction (Fr. 10'500'000.--)

=====

M. ALONSO présente le sujet : Introduction - M. Chobaz rappelle les données du projet à savoir :

- a) La procédure d'autorisation de construire est en phase terminale et l'ensemble des préavis a été recueilli.
- b) Le Conseil administratif est dans l'attente de l'arrêté du Conseil d'Etat permettant l'adoption des normes de la zone de développement.
- c) Compte tenu de la connaissance actuelle du projet par les membres du Conseil municipal, il est apparu utile de faire le point, étant précisé que l'objectif est d'ouvrir le chantier dans le courant de l'été.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Le Président accueille les mandataires, MM. Depres, Rosse et Girasoli, architectes, M. Scassa, ingénieur civil, M. Brunet, ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) et leur passe la parole. Qui nous présentent le projet en 4 chapitres à savoir Historique, principes constructifs généraux, coûts et plan financier programme.

a) Historique

Suite au vote du crédit d'étude au mois de mai 2006, la Commune a confié aux mandataires la mission de développer le projet de la Maison de la sécurité.

Ils ont procédé à un certain nombre de séances de travail avec les utilisateurs, étant entendu que le projet du concours était une première approche de programme et que certaines modifications avaient déjà été demandées pour faire évoluer le projet.

Les utilisateurs ont donc été associés étroitement à la mise au point du programme des locaux et des équipements complémentaires. Les séances ont eu lieu avec les pompiers, les samaritains, les sauveteurs auxiliaires, la protection civile et chaque secteur concerné a fait part de ses besoins.

L'autorisation de construire a été déposée le 23 octobre 2006. Le concept énergétique a fait l'objet d'une étude plus approfondie, puisqu'il dépendait également du concept des façades, pour lequel des séances ont eu lieu avec le SCANE qui a suivi le projet de près.

En début d'année 2007 ont eu lieu les mises en soumissions et leurs analyses.

b) Principes constructifs généraux

Une séance a été consacrée à l'évolution des plans par rapport au projet de concours.

Les mandataires ont conservé le rapport entre la structure de béton visible pour la toiture et les colonnes qui marquent les accès, et la façade en polycarbonate, d'une certaine transparence qui avait été imaginée à l'époque du concours.

Du point de vue constructif, la seule évolution est le passage à une ossature en béton anti-feu à l'intérieur, à la place d'une ossature métallique, ceci pour des raisons de normes de protection incendie.

En ce qui concerne le concept CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité), il convient de préciser que ce bâtiment a une particularité, seule l'unité de la PC fonctionnera avec un horaire journalier traditionnel.

Le reste du bâtiment fonctionne à la demande, pour les entraînements et les interventions d'urgence.

Le bâtiment a été conçu pour pouvoir maîtriser les dépenses d'énergie, en ayant une température de fonctionnement qui soit inférieure à la norme et qu'on puisse faire monter la température en cas de besoin. Ceci implique un certain dispositif quant à l'installation technique.

S'agissant de l'étude de la façade, deux contraintes se sont avérées relativement importantes, à savoir la surchauffe liée à la transparence de la façade et le bruit extérieur de la route du Pont-Butin qui impose d'avoir des façades d'une certaine qualité d'isolation phonique.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

La transparence est conservée dans les locaux des pompiers et les garages. Le point délicat, ce sont les bureaux de la PC, puisque les utilisateurs sont sur place en permanence et qu'ils se situent dans une zone exposée au soleil. Un complément de rafraîchissement avec un système de ventilation est donc prévu. Tout ceci a été négocié avec le service cantonale de l'énergie (SCANE) qui a donné son accord.

c) Coûts et plan financier

Le lancement des soumissions a été effectué en début 2007. Le choix des entreprises a été fait, étant rappelé que le projet se situe en dessous des seuils de l'accord inter cantonal sur les marchés publics (AIMP) élargis.

Un plan financier a été défini, puis, chaque lot a été examiné en vérifiant bien évidemment la crédibilité des prix. Le plan financier a été placé à titre de comparaison avec le devis estimatif qui avait été établi, lors du vote du crédit d'étude, partant de l'idée qu'un montant avait déjà été articulé par la Commune précédemment.

On constate une légère augmentation du cubage du bâtiment. En effet, il a fallu augmenter un peu le gabarit, notamment pour prendre en compte l'exigence d'avoir des sous-sols accessibles à des véhicules utilitaires. Certains aménagements dans la répartition des étages ont permis d'avoir un peu plus de surface utilisable que ce qui était prévu.

Par rapport au coût qui avait été articulé au départ (Fr. 9'600'000.--), on arrive à Fr. 11'252'100.--. A noter qu'il y a eu des hausses sur certains lots au niveau des matériaux, l'explosion des prix dans certains secteurs étant bien connue.

d) Programme

Les travaux devraient débuter cet été sur une durée de 18 mois, à condition que la réalisation du bassin de rétention soit terminée.

Le bâtiment pourrait être achevé à fin 2008, début 2009, selon le détail à affiner au niveau de la planification.

Discussion

Discussion s'en suit, pour certains commissaires, le projet est tout à fait acceptable tel quel, pour d'autres la différence de coût par rapport à l'estimation initiale est beaucoup trop importante, pour d'autres encore le coût est perçu comme trop élevé compte tenu de l'utilisation du bâtiment.

M. Chobaz indique que le fait que les collaborateurs permanents de la PC soient sur place, modifie le regard qui est porté sur le bâtiment, les contraintes liées à l'utilisation de bureaux contribuent à renchérir les coûts. Par ailleurs, les pompiers et les samaritains vont bénéficier des standards liés à l'occupation permanente des bureaux de la protection civile. On ne peut donc pas dissocier les standards, selon les étages. Le bâtiment doit être appréhendé comme un immeuble administratif à usage communal.

M. Rosse indique pour sa part :

- a) que la loi votée en faveur de l'économie d'énergie implique que les bâtiments des collectivités publiques doivent être plus performants de 20 % en la matière. Toutefois, les économies d'énergie sont des investissements qui ne sont pas perdus ;

Séance ordinaire du 31 mai 2007

- b) que le bâtiment n'a de luxueux que de respecter les normes en matière d'énergie et de qualité d'enveloppe et que les équipements sont plus compliqués et plus lourds que dans un immeuble traditionnel ;
- c) que le concept initial contemplait un garage à camions avec quelques bureaux et qu'actuellement, il s'agit d'un immeuble de bureau, avec un étage spécifique pour les camions des pompiers qui permet également une certaine polyvalence pour l'avenir, en sachant que les communes héritent de plus en plus de tâches.

Il est à souligner qu'aucun commissaire ne met en cause la nécessité de réaliser la Maison de la Sécurité mais son coût actuel est perçu comme trop élevé par une majorité d'entre eux. Ce qui reflète le vote de la commission à savoir que ce crédit de construction Fr. 11'300'000.- est accepté par 3 voix pour et 7 abstentions.

M. STUDER présente le sujet : M. Lance revient sur l'historique de ce dossier et relate les diverses raisons qui ont amené la commune à grouper les corps de sécurité dans un même bâtiment qui sera intégré dans un quartier en plein développement.

M. Côte expose les critères techniques retenus lors des discussions avec les différents utilisateurs ainsi que les développements et améliorations apportés au projet au fur et à mesure de l'avancement des études et des exigences du Scane en particulier. Il indique que le plan financier inclut également les équipements d'exploitation nécessaires, à l'exception du mobilier qui est estimé à Fr. 250'000.--, même si celui actuel des différents corps pourra éventuellement être récupéré, en tout ou partie.

Un commissaire demande si certains de ces locaux ne pourraient pas être utilisés par des associations et déplore le coût élevé du bâtiment, sans mobilier.

Un certain manque de synergie est relevé par un commissaire qui a l'impression que chaque corps a son petit rayon et que, de son point de vue, une meilleure rationalisation devrait être possible.

M. Lance rappelle les règles de synergie, de partage et d'utilisation des locaux et bien qu'une rationalisation soit toujours possible, elle n'influerait pas sur le coût de construction selon lui.

Un commissaire demande si l'augmentation des surfaces disponibles résulte d'une nécessité ou d'une opportunité. Pour lui, le bâtiment possède des caractéristiques fonctionnelles indéniables, mais il trouve que certains postes lui font plus penser à du confort qu'à une simple réalité technique et semblent bien conçus pour y faire la fête.

M. Côte répond que les surfaces gagnées sont une nécessité et pense que les matériaux utilisés sont tout à fait standards. M. Lance précise que ces locaux n'ont pas comme destination d'être un lieu pour faire la fête.

Un commissaire revient sur les problèmes thermiques qu'il avait déjà soulevés et se montre surpris que ces éléments n'aient pas été pris en compte plus tôt.

Malgré les explications de M. Côte, un commissaire regrette que le coût environnemental soit aussi élevé.

Regrettant que de tels débats techniques aient lieu en Commission des finances et logement, un commissaire, bien que convaincu par le projet, s'oppose à son coût qu'il

Séance ordinaire du 31 mai 2007

compare à l'immeuble du chemin des Courtillets. Il rappelle qu'il faudra compter un coût de fonctionnement de Fr. 1 mio et se demande si la commune a les moyens de se payer un tel luxe. Enfin il rappelle que le projet de base était devisé à Fr. 8 mios et qu'il est passé à Fr. 12 mios !

M. Lance revient sur les différentes activités des corps de la sécurité et sur la qualité de leur engagement.

Les dernières interventions des commissaires vont toutes dans le même sens; à savoir un accord de principe largement accepté en ce qui concerne cet investissement et de nombreuses remarques et questions au sujet du prix à ce jour de ce bâtiment.

Avant de passer au vote, M. Lance tient à rappeler aux commissaires leur devoir de confidentialité. En effet, il s'est montré désagréablement surpris d'apprendre que certains utilisateurs avaient été mis au courant des débats de la Commission des travaux et constructions de la semaine précédente.

Le crédit de construction de Fr. 11'300'000.-- est accepté par 5 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz estime utile d'apporter des éléments complémentaires par rapport au coût de ce bâtiment que certains ont jugé excessif.

M. Côte rappelle que le budget 2003 était de Fr. 700'000.-- pour l'étude et Fr. 8,3 millions pour la construction, non-compris les équipements d'exploitation. Ces montants ont été reportés en 2004, 2005 et 2006.

En 2006, l'estimation faite selon le crédit d'étude s'élevait à Fr. 9,6 millions, puis affinés suite aux séances avec les utilisateurs à Fr. 10,65 millions avec les équipements d'exploitation, soit plus de Fr. 1 million pour les équipements d'exploitation et l'extension des surfaces gagnées.

Au niveau du concours, les surfaces étaient moins denses et les équipements techniques simplifiés.

Au vu des modifications apportées, le Scane ne considérant plus ce bâtiment comme technique a demandé qu'il soit adapté aux normes usuelles de bâtiment administratif, d'où des surcoûts engendrés en termes de protection thermique et énergétique.

M. Chobaz confirme que l'augmentation du cubage et la procédure de soumission ont contribué sensiblement à la hausse des coûts.

Un commissaire s'exprime au nom de son groupe en indiquant qu'il ne souhaite pas passer pour le fossoyeur d'un projet qui l'avait séduit à l'époque. Une augmentation de Fr. 1,5 million lui paraît choquante, surtout une fois la transparence du bâtiment supprimée. La question des vitrages devrait être revue à la baisse, ces derniers étant beaucoup trop luxueux à certains endroits.

Un autre commissaire se montre déçu du choix de ce concours, la littérature professionnelle faisant état du fait qu'une transparence de façade ne peut être réalisée sans un mur derrière.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Le président réitère son opposition à ce projet et suggère une autre dénomination pour ce bâtiment.

M. Chobaz rappelle qu'il n'est pas envisageable à cet endroit de faire uniquement un hangar ou un dépôt.

M. CHOBAZ : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai souhaité intervenir en ouverture du débat car, suite aux travaux des commissions, le Conseil administratif vous propose une réduction du crédit d'investissement sollicité de Fr. 11'300'000.-- à Fr. 10'500'000.--. Une copie de cette proposition de nouvel arrêté vous est actuellement distribuée.

Avant de revenir sur le fond de cette proposition, j'aimerais d'abord évacuer le volet politique de cette affaire. Il serait en effet tentant – comme cela a déjà été fait en séance de commission – de comparer le coût de la Maison de la Sécurité à celui d'autres objets, comme par exemple l'immeuble des Courtillets qui comporte 24 logements et 2 niveaux de parking. On pourrait aussi souligner que le coût de la Maison de la Sécurité n'est pas très éloigné de celui de la Maison de la Danse, si l'on ampute des Fr. 18 millions le 30 % qu'aurait pu prendre en charge le Fonds d'Équipement communal. Mais je vous invite à dépasser ce volet politique et à ne pas opposer les groupes d'intérêts ou les associations entre eux.

Au-delà de ce préambule politique, je souhaiterais rappeler quelques éléments de faits :

- les programmes électoraux de 2003 – dont sauf erreur le mien – et de 2007 mentionnaient déjà la Maison de la Sécurité comme un objectif à mettre en œuvre ; en réalité, ce projet est même assez nettement antérieur à 2003 ;
- compte tenu de l'ampleur de ce projet, il a été procédé à un concours de mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, façades et ingénieur en physique du bâtiment), choix qui vous a été présenté et qui a fait l'objet d'une demande de crédit d'étude ;
- en date du 18 mai 2006, votre Conseil a accepté à l'unanimité ce crédit d'étude de Fr. 650'000.-- ;
- dans l'intervalle, les études ont été lancées et ont largement abouti puisque vous avez peut-être lu récemment, dans la Feuille d'Avis Officielle, que le Conseil d'Etat avait pris un arrêté autorisant l'application des normes de la zone de développement. Cela signifie donc que nous devrions très prochainement recevoir l'autorisation de construire la Maison de la Sécurité et que, si nous devons renoncer à ce projet, ce crédit d'étude de Fr. 650'000.--, qui a été en grande partie dépensé, serait perdu. Nous nous trouvons donc dans une forme d'impasse.

Cela étant, le Conseil administratif a bien compris le mécontentement exprimé par plusieurs commissaires puisque, effectivement, entre la période de l'examen et du vote du crédit d'étude (avril-mai 2006) et la présentation du crédit de construction (avril-mai 2007), le coût du projet a passé – hors crédit d'étude mais avec l'équipement d'exploitation – de Fr. 10'000'000.-- à Fr. 11'300'000.--, soit une augmentation de Fr. 1'300'000.--. A titre personnel, comme plusieurs d'entre vous, j'ai été désagréablement surpris par cette augmentation et j'en ai fait part aux mandataires. Déjà, lors de la dernière de la Commission des travaux et constructions, les mandataires avaient présenté des propositions d'économie à hauteur de Fr. 250'000.--. Postérieurement à la séance précitée, j'ai eu une nouvelle séance avec ces mandataires pour examiner les pistes pour réduire le coût de construction de la Maison de la Sécurité. Différents pistes ont été envisagées et, d'un commun accord, nous avons estimé qu'avec un crédit de

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Fr. 10'500'000.--, il était possible de réaliser le projet sans en supprimer les composantes essentielles mais en recherchant avec les utilisateurs des simplifications au niveau de la distribution intérieure et de l'équipement.

J'insiste sur le fait que ce chiffre de Fr. 10'500'000.-- a été arrêté avec les mandataires et qu'il leur paraît réaliste. Nous ne sommes a priori pas dans le cas de figure de la rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy, où le Conseil municipal avait arbitrairement arrêté un chiffre peu réaliste puisqu'au final il y a un dépassement de plus de Fr. 300'000.--.

Dans le cas de la Maison de la Sécurité, le Conseil administratif s'engage à n'ouvrir le chantier que s'il peut réaliser le projet dans l'enveloppe votée par le Conseil municipal. Si, par hypothèse, le Conseil administratif ne pouvait pas construire le bâtiment à l'intérieur du crédit voté, il s'engage à revenir devant le Conseil municipal.

Enfin, s'agissant du calendrier, si le crédit de Fr. 10'500'000.-- est voté ce soir, il peut être présenté comme suit :

1. Démolition de la villa existante
2. Construction du bassin de rétention voté sous chiffre 6b) de l'ordre du jour
3. Simultanément à ces opérations, les pistes d'économies définies seront activées et les simplifications seront recherchées avec les utilisateurs sous l'égide du Conseiller administratif délégué à la sécurité
4. Si l'objectif recherché sous chiffre 3 est atteint, il serait dès lors possible d'ouvrir le chantier de la Maison de Sécurité en octobre prochain.

Au vu de ces explications, le Conseil administratif unanime vous invite à voter un crédit de construction réduit à Fr. 10'500'000.--.

Mme REULAND : On n'en est plus à discuter de la nécessité du bâtiment de la Maison de la sécurité. On est tous conscients du bien-fondé du besoin. Ce n'est pas là que le bât blesse. Mais un bâtiment à plus de Fr. 11 millions pour une future exploitation finalement assez faible, cela fait cher le m3.

Au vu du prix de Fr. 10,5 millions, pour rester dans la ligne de conduite de Lancy concernant les nouvelles constructions pilotées par la commune, le groupe Vert demande la labellisation aux normes Minergie de la Maison de la sécurité. Le label pourrait être obtenu selon les mandataires par un investissement supplémentaire de Fr. 140'000.-- TTC environ, soit une plus-value de moins de 1,5 % du prix du bâtiment, soit dit en passant, on aurait du Minergie au même prix que l'aménagement des cuisines du bâtiment, pas cher ! Si la labellisation n'est pas acceptée, les Verts demanderont le renvoi du dossier en commission.

M. FAVRE : Le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, va accepter ce crédit, on est très heureux des propositions qui ont été faites par M. Chobaz tout à l'heure. On a bien fait de manifester un peu de mauvaise humeur en commission qui a été suivie d'effet.

J'aimerais revenir sur une chose qui m'a un peu heurté dans ce projet, c'est le fait que la commune a eu une excellente idée lorsqu'elle a fait le concours, de prendre un représentant du Scane pour venir en somme valider le bâtiment, comme c'est un bâtiment relativement complexe, notamment au niveau chauffage, climatisation, ventilation, il y a des bureaux et des locaux qui doivent être tempérés, donc cela était

Séance ordinaire du 31 mai 2007

compliqué. Quand on apprend, une année après, que les mêmes personnes du Scane ne valident plus le bâtiment et demandent des exigences qui ont un surcoût de plus de Fr. 1 million, je suis un peu outré. Je dirai à l'avenir, que la commune se défende un peu mieux ainsi que nos mandataires face aux exigences de ces personnes. Effectivement, un privé se serait manifesté un peu plus violemment, la commune a quand même des rapports avec l'Etat qui ne sont pas les mêmes, mais j'entends c'est inadmissible. J'aimerais que la commune tance un peu ces personnes parce qu'il y a quelque chose qui n'est pas normal. Pour le surplus, son coût est là, ce bâtiment n'est pas seulement une caserne, je rappelle qu'il y a une année, on était très enthousiastes pour ce projet, on a été déçus lorsqu'on est venu avec le coût, cela nous a un peu choqués d'où la réaction de mauvaise humeur en commission des travaux et constructions, le Conseil administratif a eu la bonne idée de nous suivre. Une chose que je regrette, c'est que le groupe Radical-Libéral, d'habitude ce sont toujours les premiers à demander des baisses, là il n'a pas bougé. Cela me fait un peu sourire. Le groupe démocrate-chrétien va voter oui dans sa majorité.

M. ERETZIAN : Je me permets de réagir par rapport aux propos de M. Favre. Je lui rappellerai que lorsqu'on nous a présenté le crédit d'étude, j'ai émis des réserves concernant le concept thermique, naturellement tout le monde a rigolé, on s'est « foutu de moi ». Je suis assez surpris maintenant que l'on voit les coûts, que vous réagissiez. Si on écoutait certaines personnes, vous n'auriez peut-être pas cette réaction.

M. FAVRE : Je voudrais qu'on se prononce sur la proposition de Mme Reuland les Fr. 140'000.--.

Mme BUUNK-DROZ : Concernant ce bâtiment, comme l'a rappelé M. Chobaz, cela fait déjà très longtemps qu'il est désiré, qu'il est étudié dans le cadre de la commune, c'est donc une nécessité. Je vais m'abstenir concernant ce vote, même avec la réduction, parce que ma réserve n'est pas d'ordre financier en l'occurrence principalement, mais elle est de l'ordre de la conception énergétique. Donc pour cette raison, je m'abstiendrai.

C'est donc un oui et non en même temps. Oui pour la nécessité et non pour cette conception.

M. MARCHIANDO : Dans le cadre de nos discussion, le groupe Socialiste était prêt éventuellement à demander le report en commission de cette Maison de la sécurité au coût de Fr. 11 millions. Avec le prix de Fr. 10'500'000.--, je pense qu'on peut effectivement l'accepter.

M. LANCE : J'aimerais juste ajouter à l'excellent plaidoyer de mon collègue, Pascal Chobaz, que nous allons refaire un tour de table avec les futurs utilisateurs de cette Maison de la sécurité, pour essayer de trouver des économies. D'autre part, comme cela a été dit en commission notamment, nous allons également étudier la possibilité d'ouvrir le 3^{ème} étage, où se trouve cette fameuse cuisine, pour d'autres sociétés communales, sous certaines conditions. Donc, avec l'accord de tous les utilisateurs, nous allons essayer de trouver une solution par rapport à l'utilisation de ce 3^{ème} étage. Je rappelle que cette cuisine, comme l'a dit M. Studer, n'est pas faite pour faire la fête, mais qu'après des interventions importantes avec les pompiers et les sauveteurs, souvent les sauveteurs font à manger aux pompiers qui reviennent vers 1 heure du matin ou 3 heures du matin, ils doivent nettoyer leur matériel, puis ensuite, ils vont

Séance ordinaire du 31 mai 2007

manger. Donc, cette salle est faite prioritairement pour cette utilisation et non pas pour faire la fête.

M. AUGSBURGER : J'aimerais répondre à la demande de la labellisation. Pour un bâtiment comme celui-ci, je trouve parfaitement inutile, puisqu'on trouve des économies aujourd'hui, de rajouter ces Fr. 140'000.--. C'est un bâtiment où, quand les pompiers l'utiliseront, les portes seront ouvertes, le chauffage, c'est une chose qui n'a aucune logique dans ce genre de bâtiment. Qu'on le fasse aux Courtillets, ce seront des appartements, c'est très bien de le faire, mais comme lorsqu'on voulait installer des panneaux solaires partout, il y a un moment où il faut arrêter, parce que ce label-là n'apportera absolument rien, ni à nous, ni à personne.

M. ERETZIAN : Je répondrai à M. Favre que je partage l'avis de M. Augsburg. Je dirai aux Verts, au lieu de « minerger » partout, défendez plutôt l'architecture bio-climatique qui est assez simple à mettre en œuvre, et demandez cela dans vos exigences.

L'arrêté 7) est accepté par 27 oui – 3 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire souhaite revenir sur les propos de M. Lance au sujet du devoir de réserve des commissaires, car ce n'est pas la première fois que des fuites sont constatées. M. Lance tient à préciser qu'il n'accuse personne, mais que cette situation est problématique et rend les conditions de travail des élus difficiles.

M. ALONSO présente le sujet : *Travaux dans l'école En Sauvy* - M. CÔTE précise au Président que des travaux sont effectivement prévus dans la salle des maîtres de l'école En Sauvy, mais ils ne sont pas très importants car il s'agit de déplacer une cloison pour agrandir la salle des maîtres dont le montant de l'ordre de Fr. 12'000.-- à Fr. 13'000.-- passera par le budget de fonctionnement.

Verdure au parc Rambossons - M. Chobaz signale au Président qu'il a transmis les préoccupations concernant le parc Rambossons à M. Von Arx en lui demandant de prendre contact directement avec la personne intéressée. A noter que la Commune devrait devenir propriétaire du bout de terrain qui se situe à la limite des terrasses des appartements, ce qui permettrait d'étendre le parc.

Un commissaire souligne que son balcon donne effectivement au-dessus de ce parc. Il a pu observer que les travaux de réengazonnement n'ont pas eu d'effet. Il relève par ailleurs le mauvais état des tables de ping-pong dans le parc de Rambossons.

Projets à venir - M. Chobaz annonce que le Conseil administratif a encore deux projets à présenter dans un avenir proche :

- 1) Le crédit pour la suite de l'exécution des travaux au chemin Louis-Hubert / chemin des Morgines
- 2) La 2^{ème} étape du stade Lancy-Florimont.

M. Chobaz souligne qu'il n'aura en revanche pas l'occasion de présenter l'étape suivante de la piscine, la réfection des vestiaires, du restaurant, du kiosque et du pont-promenade. A noter que le résultat de l'estimation du coût des travaux s'approchant du

Séance ordinaire du 31 mai 2007

million, force est de constater qu'il y a un réel problème de marché public. Il est vraisemblable qu'un nouveau concours sera nécessaire pour le choix des mandataires.

Le Point Virgule- M. Côte signale qu'il a été demandé à M. Lezzi, architecte, ce qu'il était possible de réaliser sur la parcelle de la Commune, en fonction des lois et des règlements qui fixent les distances aux parcelles et aux axes routiers. Au vu des derniers contacts avec le service des cours d'eau l'emprise permettrait de construire, en surface brut de plancher, entre 1'600 et 2'000 m², selon le type de projet.

M. Lezzi a évoqué deux types de projet, l'un sous forme de chambres, (73) l'autre d'appartements (21)

Au plan du chiffrage, on arriverait à un prix au mètre cube de Fr. 550.-- avec des aménagements extérieurs et des travaux spéciaux, soit un montant total d'environ Fr. 5 millions.

M. Chobaz tient à préciser que ce dossier est à reprendre dans la mesure où le bâtiment existant pourrait demeurer en place.

Emplacement d'une benne - Un commissaire signale une plainte de la part des habitants du Petit-Lancy à propos d'une benne qui est placée en permanence sur les places de parking, au 8-10, avenue du Petit-Lancy.

M. Côte prend note.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy - Répondant à la question de M. Alonso sur les travaux en attente depuis long temps au terrain d'aventures du Petit-Lancy M. Côte indique que les travaux n'ont pas été bien programmés. Une réflexion est en cours pour rétablir la situation. Les plus urgents, les travaux sur les fosses de pompage, vont être réalisés rapidement, au mois de mai ou au plus tard au mois de juin.

**8. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séance du 30 avril 2007 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

**Propriété de la Coudre dans le canton de Vaud – Vente à terme conditionnelle-
emption (Fr. 860'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Lance présente l'historique de cette propriété, construite en 1977 sur un terrain de 7200 m² cédé par la société des colonies de vacances "Fleur d'Epine". Au fil des années, la baisse de fréquentation de cette colonie a obligé la commune à trouver une autre destination pour ce bâtiment. Depuis 2002, le Conseil administratif a souhaité mettre en vente cet objet même si, depuis il a été loué à l'armée. Selon une étude de 2001, les travaux de rénovation à entreprendre s'élèveraient à Fr. 560'000.--.

Un projet visant à mettre à disposition de personnes âgées des appartements a été mis sur pied par une fondation de droit public créée pour l'occasion. Le plan financier table

Séance ordinaire du 31 mai 2007

sur une prix d'achat de Fr. 860'000.-- et c'est ce prix qui est proposé à l'acceptation de la commission.

Cette maison avait coûté à l'époque Fr. 2'072'623.--, montant qui est aujourd'hui intégralement amorti.

Un commissaire regrette une perte directe sur la vente de cet objet et aurait souhaité que les promoteurs de cette opération viennent présenter leur projet devant la Commission des affaires sociales.

Un commissaire demande quel est le montant du loyer versé par l'armée et ce que pourrait faire la commune de l'Isle si le bâtiment ne pouvait être rénové.

M. Lance répond que la convention avec l'armée prévoit un loyer de Fr. 72'000.-- par an, mais qu'il s'agit d'un contrat précaire, courant de 6 mois en 6 mois. D'autre part, il indique que le couple de gérant paie un loyer de Fr. 12'000.-- par an. Il rappelle également que ce bâtiment se trouve dans une zone protégée, normalement inconstructible et que seul un projet comme celui présenté peut être réalisé.

Un commissaire explique qu'à l'époque où les classes vertes étaient organisées, un document était présenté dans les écoles pour expliquer la faune et la flore de la région, effectivement protégée.

La vente à terme conditionnelle – emption de Fr. 860'000.-- est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 2 mai 2007 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Achat de la parcelle 1211, feuille 35 de Lancy située au chemin des Palettes 8C, propriété de Mmes Michèle Roch, Simone Vogler et Andrée Piazza (Fr. 1'200'000.-- + frais d'acte)

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Selon l'expertise de J.F. Galeotto, architecte, la valeur de remplacement est de Fr. 1'072'000.--. Le mandataire qui représente les venderesses a estimé une valeur vénale de Fr. 1'595'000.--, donc environ Fr. 1'600'000.--. La proposition d'achat par la Commune de Fr. 1'200'000.-- a néanmoins été acceptée.

La Commune est propriétaire d'une parcelle dans le même quartier, celle de la crèche attenante. Ce serait donc une bonne opportunité d'acheter ce terrain avec le bâtiment qui semble utilisable en l'état. On pourrait imaginer agrandir la crèche. La Commune s'engage à réaliser un immeuble ou une construction qui s'intègre dans le plan de quartier à venir.

A l'unanimité, la Commission se prononce favorablement pour l'achat de ladite parcelle.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral-Radical refusera l'achat de cette parcelle pour la simple et bonne raison que pour nous, il n'y a pas d'utilité publique puisque même s'il a été mentionné un potentiel d'agrandir la crèche, ce n'est pas en l'état un document formel. Comme il a aussi été souhaité par de nombreux commissaires la volonté de vendre certaines villas, on se pose la question, pourquoi est-ce qu'on achèterait cette parcelle, alors que franchement, comme on l'a dit, il n'y a pas d'utilité aujourd'hui à l'acheter. Donc, nous refuserons ce vote.

M. BAERTSCHI : M. Aeschbacher, je me permets de vous rafraîchir la mémoire. A la suite du refus du plan directeur de quartier des Semailles, le Conseil municipal a émis le souhait d'avoir un autre plan directeur de quartier, ce qui va se faire, et a aussi émis le souhait que la Commune devienne propriétaire de parcelles, afin de mieux gérer ce plan directeur de quartier. C'est bien dans cet esprit-là que nous suivons les desiderata du Conseil municipal.

Nous vous invitons bien entendu à aller dans ce sens-là et d'accepter l'achat relativement intéressant de cette parcelle.

L'arrêté 9a) est accepté par 23 oui – 8 non. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 4 avril et 2 mai 2007 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

Plan directeur « La Chapelle-les-Sciars »

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Concernant ce plan directeur de quartier, (PDQ), les Commissaires ont reçu une lettre d'opposants. Un groupement s'oppose également au plan directeur. Le Président propose d'auditionner ces personnes. Le vote sur ce PDQ sera reporté après ces auditions.

Pour le département, M. Wust procède à une présentation. La commune de Plan-les-Ouates avait refusé le plan directeur précédent en sollicitant plusieurs modifications. Pour les jardins familiaux, ils peuvent être déplacés sous réserve de créer des écrans anti-bruits. Suite au projet de Genève-Sud, la situation a évolué depuis 2004. Le projet prévoit donc plusieurs adaptations, pilotés par l'Office cantonal de la mobilité, et nécessitant la consultation des communes concernées. Les bâtiments seront regroupés afin de favoriser une vie de quartier, la transition avec la zone agricole repensée par le développement de deux coulées vertes et le renforcement de cordons boisés. Une retenue des eaux pluviales se fera dans le bas du terrain grâce à un bassin intégré. Il s'agira d'un lac de rétention pouvant se remplir de 1,50 mètre et se vider en deux à trois heures. Les enfants pourront y jouer lorsque le niveau de ce lac sera en dessous de 30 cm. Il n'y aura pas d'eau en permanence.

La ligne de bus existante sera renforcée. Toutes les habitations seront situées à moins de 300 mètres des arrêts de bus, à savoir 15 minutes à pied, depuis n'importe quel endroit du quartier, pour se rendre à l'arrêt de tram.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Pour les accès automobiles, outre le parking de l'Hospice Général, deux rampes de parking souterrain se trouveront à l'entrée du quartier. Un parking se situera à proximité de la crèche afin de pouvoir y déposer les enfants. La zone commerciale sera accessible depuis Saconnex-d'Arve.

L'étude des aménagements publics a été lancée sur la partie lancéenne. Les demandes d'autorisation ainsi qu'un projet d'espaces publics suivront. Il y aura une piste cyclable de chaque côté de la route de la Chapelle. La rue d'accès est en cul-de-sac avec des places visiteurs. Cela a été pensé de manière à créer une esplanade.

La position des bâtiments n'est qu'indicative. L'aménagement à proximité de la gare Ceva, le P+R ne seront définis qu'après la mise en fonction de la route de la Milice. Il s'agira de coordonner les différents chantiers sur plusieurs années.

En ce qui concerne la zone villa, rien ne va se passer tout de suite. L'Etat souhaite réaliser à terme des opérations en procédant à des achats en cas de vente.

Le vote portant sur l'ensemble du plan, notamment sur la zone villas et la partie de Plan-les-Ouates, les deux communes doivent donc arriver à un accord.

Le Conseiller administratif délégué est intervenu auprès du département: il demande de retirer la zone villas du plan directeur : accepter ce plan en l'état signifie implicitement l'acceptation du déclassement de la zone villas auquel le Conseil municipal s'était opposé. L'acceptation d'un PDQ lie la commune à l'Etat.

Comme il n'y a qu'un seul mandataire qui s'occupe des espaces publics et un seul mandataire pour les bâtiments, cela garantit une cohérence de conception. L'implantation des bâtiments peut être modifiée, cela appartient aux PLQ. Il y aura 660 logements. Le centre commercial se fera par la suite, il s'agira d'un centre avec des boutiques et des tea-rooms. La réflexion doit encore être développée afin de garantir la cohérence.

Audition de Mme Verena Ehrich, présidente du Groupement des riverains du champ de la Chapelle et de M. Gruet.

Mme Ehrich intervient pour le Groupement des riverains du champ de la Chapelle. Elle fait part de trois soucis concernant le plan directeur « La Chapelle-les-Sciers ».

Une réserve de terrain sur notre commune pour la route de transit

Sur la route de la Chapelle, il y a actuellement une circulation de transit ininterrompue pendant les heures de pointe. Le nouveau plan directeur de quartier (PDQ) ne répond pas à ce problème et reprend une variante rejetée à l'unanimité par le Conseil municipal en avril 2004. Le sud de Lancy serait traversé par un grand axe de transit, comme d'autres quartiers de la commune. Plan-les-Ouates rejette sur Lancy le problème de la circulation en levant son opposition au PAC en échange d'une ouverture sur la route de la Chapelle qui déverserait l'essentiel du trafic sur la route de la Chapelle en soulageant la route de Saconnex-d'Arve.

La disposition des immeubles

Mme Ehrich déplore l'abandon du PDQ adopté en juin 2004. Dans la nouvelle version, l'alignement strict des immeubles disposés en 4 rangées dans le même sens ne présente aucune qualité urbanistique. Pour le Département, cette nouvelle disposition

Séance ordinaire du 31 mai 2007

du bâti répondrait à des problèmes d'ensoleillement, ce que conteste le Groupement, qui cite l'observatoire de Genève. Il demande donc de revenir à la disposition du plan 2005 qui aurait été abandonné sur la base de données erronées. Mme Ehrich relève l'importance de restituer la centralité de ce périmètre.

Les gabarits

Le Groupement entend défendre les intérêts des habitants actuels du quartier qui, par la nouvelle distribution des gabarits, perdent leur environnement coutumier. Les immeubles les plus hauts font directement face au quartier des anciennes villas. Là aussi, le Groupement demande donc qu'on revienne la distribution des gabarits telle qu'acceptée par la commune en 2004, (à savoir une transition douce) Il dénonce la situation de la Ferme de la Chapelle, site historique classé qui aurait pour vis-à-vis les immeubles de R+6 et R+5. Ce patrimoine communal serait dévalorisé et perdrait de son attrait.

Le Groupement avait accepté le plan directeur 2004, ainsi que la disposition des immeubles développée dans l'avant-projet du plan localisé de 2005. Pour lui, le nouveau PDQ modifié est devenu inacceptable. La commune de Plan-les-Ouates a réussi à obtenir des modifications radicales au détriment de Lancy. Le Groupement demande donc de refuser le PDQ 2007 en son état actuel, d'exiger qu'on revienne aux gabarits qui ont été votés en 2004, qu'on restitue la disposition urbanistique du plan 2005 et que l'on exige la garantie que la route de la Chapelle ne devienne pas une route de transit pire qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Au cours de la discussion qui suit, il est redit que de nombreuses familles attendent de pouvoir être logées convenablement. Il est essentiel qu'une solution de compromis acceptable pour Lancy et pour Plan-les-Ouates soit trouvée rapidement. Le refus de Plan-les-Ouates s'étant soldé par une facture de Fr. 5 millions, il convient de sortir de l'impasse. Pour Lancy, le problème essentiel est celui des gabarits des immeubles.

Audition de M. Fabio Heer, vice-président du Groupement des habitants des villas de la Chapelle et de M. Roland Schweitzer

M. Heer souligne en préambule que la Commission reste le seul espoir pour relayer auprès du canton la position des habitants. Le Groupement des habitants des villas de la Chapelle a deux observations à formuler:

1. Il s'étonne de l'intégration en dernière minute du secteur du bas de la Chapelle, secteur dit du Bachet
2. Il s'inquiète des modifications dans le secteur qui étaient prévues dans la version précédente.

Le Groupement demande le retrait du PDQ du secteur du bas de la Chapelle pour la raison que : en 2002, le Conseil municipal a refusé le déclassement de cette zone.

Plusieurs familles sont venues s'installer dans ce quartier, ont fait des travaux de rénovation, de reconstruction, de mise aux normes en termes d'isolation thermique. Les SIG ont également refait le réseau de distribution de gaz en 2005. La décision de 2002 a donc été suivie d'effets.

Le Groupement souhaite un équilibre entre les zones denses et les zones villas, le maintien des jardins. Au vu du prix de rachat du terrain au m², soit Fr. 1'000.--, le groupement craint des ventes et l'impossibilité de construire du logement social.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Concernant le trafic, le projet représente des emprises sur 18 parcelles privées. Il y aura donc des oppositions. Rester en périphérie permettrait d'éviter ce problème.

La route de la Chapelle n'est pas aménagée pour absorber un trafic plus important que celui qu'elle reçoit déjà. Enfin, un P+R de trois étages ne devrait en aucun cas avoir sa place dans ce secteur.

En ce qui concerne les modifications introduites dans le nouveau PDQ, les objections du Groupement portent essentiellement sur la typologie des bâtiments et le nombre d'étages. Il regrette que des concours d'architecture n'aient pas été lancés et s'étonne de voir figurer sur la maquette des immeubles qui nécessiteraient qu'on rase des arbres. Le Groupement suppose, dans ce secteur, un déséquilibre entre les logements et l'emploi: il a le sentiment que l'on se dirige vers une cité dortoir.

En réponse, il est rappelé :

- que les affectations logements / emplois sont connues au niveau de la répartition.
- Qu'en ce qui concerne la prétendue absence de concertation, un groupe de travail avait été créé en 2000, qui regroupait des représentants de tous les acteurs politiques, associations de quartiers, commerçants et propriétaires, soit quelque 60 personnes qui se sont réunies à 7 ou 8 reprises et ont débattu de ces questions.

Le Conseil municipal a exprimé une intention quant au maintien de la zone villas. Le projet 2007 prévoit une densification de ce secteur. Le groupement, lui, propose une solution intermédiaire: construire des logements de qualité, en accord avec les gens qui veulent rester, avec ceux qui veulent vendre, comme cela existe dans d'autres villes de Suisse, des éco-quartiers avec une gestion participative. Un secteur situé à proximité du CEVA ne peut maintenir des parcelles vides.

Le conseiller administratif délégué relève que :

- Le déclassement voulu par le Grand Conseil ne prend pas en compte la zone villas. Le Département a souhaité l'intégrer afin d'avoir une perspective sur son avenir. Il n'en demeure pas moins que ce mode faire manque de clarté. Les projections sur l'avenir doivent rester en blanc sur la carte puisque hors périmètre du PAC. A sa demande, le Département modifiera cela pour éviter que l'on arrive à une situation de blocage.
- En ce qui concerne la route de la Chapelle, on lit, dans la résolution votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates: « *demander à l'Etat de Genève la garantie de la réalisation d'une liaison routière entre le giratoire de la Milice et la route de la Chapelle, en vue du «retrait par le Conseil administratif du recours déposé par la commune* ». Ceci précise bien la garantie que la Commune de Plan-les-Ouates entend obtenir. On peut néanmoins douter de l'issue. La commune de Lancy demande que cette liaison soit laissée en blanc, afin de réfléchir au préalable sur les modalités de trafic pour éviter un afflux des voitures arrivant de l'extérieur. Il faudrait faire en sorte que la route de la Chapelle retrouve sa vocation première de rue de desserte à l'intérieur du plan. Il est également évident que l'on ne peut pas implanter un P+R, là où il est indiqué. La proposition est de le mettre également en blanc, ce qui signifie qu'une décision reste une perspective pour l'avenir.
- En ce qui concerne la disposition des immeubles, les plots alignés dans le nouveau plan sont en rang d'oignons. Selon les informations qui ont été données ce jour par le Département, on reviendrait à l'implantation de 2004. En revanche, aucune assurance ne peut être donnée aux groupements d'habitants de quartier en ce qui concerne les gabarits. L'emplacement des R+6 se justifierait en raison de la déclivité

Séance ordinaire du 31 mai 2007

du terrain.

Pour les commissaires, il est difficile de se prononcer sur une résolution, sans avoir sous les yeux le véritable plan de quartier.

Certains souhaitent s'abstenir, bien que la Commission puisse donner un préavis, négatif ou positif, en fonction des explications que vient de donner le Conseiller administratif délégué.

Il est cependant très important d'être au clair sur les modifications afin d'éviter les retours en arrière. Grâce aux documents modifiés chacun aura la possibilité d'expliquer clairement les choses dans son groupe avant le 31 mai 2007.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution:

Par 4 voix pour, 0 contre, 6 abstentions, la Commission accepte la résolution concernant le plan directeur «La Chapelle-les-Sciens », sous réserve de la production du plan comportant les modifications indiquées ci-dessus.

M. BAERTSCHI : Vous avez devant vous une nouvelle résolution qui parle du plan avec le même chiffre, mais avec la lettre D. Lorsque la commission s'est rencontrée, c'était le B. Il y a eu du travail, après il y a eu un C qui ne correspondait pas à ce qu'on voulait, et enfin, il y a eu un D, il y a quelques jours. L'accouchement a été long et les forceps ont été nécessaires, et le bébé se présente bien.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien votera évidemment favorablement. Ce plan directeur concerne deux parcelles qui sont sur Plan-les-Ouates et Lancy, puisque Plan-les-Ouates s'est permis de faire des remarques importantes concernant la route de desserte, je vais en faire sur le territoire. J'aimerais savoir qui va payer les Fr. 5 millions pour le déplacement des jardins familiaux, et comment cela va être reporté sur la valeur des terrains. J'insisterai pour que Lancy n'ait pas à supporter ces coûts.

Ensuite, je trouve un peu regrettable que, sur la première partie qui va être développée, à partir de Lancy, les premiers immeubles, donc chez nous, il n'y ait quasiment pas de commerces de prévus au niveau du rez-de-chaussée, alors que tout est prévu sur Plan-les-Ouates. Donc, cela va être un no man's land, ce sera un désert. Lorsque les plans localisés de quartier vont arriver, il faut absolument voir que l'on puisse aménager les rez-de-chaussée en commerces pour que cela soit viable et habitable. Ce centre commercial que l'on nous promet - il faut acquérir des parcelles - ne va pas se faire demain. Pour nous, il est important, vital, on reviendra lorsque les plans localisés de quartier nous seront présentés sur cette demande. Je me demande à quoi joue le Département, s'il cherche à nous mettre de mauvaise humeur. Pourquoi y-a-t-il un tel déséquilibre ? Il y a une voie de desserte commerçante sur Plan-les-Ouates, et chez nous, c'est un désert. Je ne comprends pas cette attitude. Il faut absolument nous défendre au mieux dans ce domaine, que l'on soit plus écoutés à l'avenir.

Mme BUUNK-DROZ : En début de législature, un groupe de travail a étudié ce projet afin de faire des propositions concertées, M. Favre l'a rappelé en séance de commission. Quel est le résultat ?

On nous propose ce soir un plan directeur dont nous n'avons même pas pu prendre connaissance à temps, lorsque je l'ai demandé à la Mairie, on m'a répondu qu'on n'avait

Séance ordinaire du 31 mai 2007

rien à me donner, qui ne va pas du tout dans le sens des avis exprimés par les associations d'habitants. A quoi sert-il de les inviter en séance si leurs propositions ne sont pas prises en compte ?

Pour donner suite à mes positions précédentes concernant ce quartier, pour lequel urbanisme, architecture et vie sociale devraient être organisés en même temps et avec plus de créativité, je m'opposerai à cette résolution.

M. AUGSBURGER : Je ne sais pas si j'ai bien compris M. Favre, mais enfin, quelque part, il me semble qu'il nous demande aussi de refuser dans l'état actuel cette résolution.

A l'époque, on avait eu avec des Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates une petite séance qui, à mon avis, est restée sans suite, ce qui est un peu dommage. Je ne fais plus partie de la Commission de l'aménagement du territoire, donc je me réfère à vos dires, mais personnellement, l'accès n'est toujours pas résolu. Plan-les-Ouates a obtenu plus que nous, comme vous dites, il n'y a pas de commerces chez nous. Est-ce qu'il y a vraiment urgence ? Il y a urgence de construire à Genève oui, mais est-ce que cela ne peut pas attendre 3 mois, à mon avis si. Personnellement, je refuserai cette résolution telle quelle.

M. FAVRE : Pour répondre à M. Augsburg, effectivement, vous avez raison, il y avait un membre par groupe, on travaillait bien, malheureusement Plan-les-Ouates a abandonné parce qu'elle s'opposait d'entrée à ce plan. Comme ce projet de centre de vie de quartier, il est clair qu'on ne peut pas malheureusement s'opposer si elle ne veut pas collaborer. C'est pour cela que je ne m'en prends pas à Plan-les-Ouates, il y a eu trop de manifestations de mauvaise humeur, ensuite, il y a eu la manière dont ils se sont comportés avec cette route de contournement, je trouve que cela n'est pas très agréable. Nous, le groupe Démocrate-chrétien allons voter oui. Mais lorsque les plans localisés de quartier arriveront, parce que c'est une première étape, là, nous allons demander que des surfaces commerciales soient prévues au niveau des rez-de-chaussée des bâtiments sur le long de la voie bleue, il y a des zones violet, cela signifie que ce sont des zones commerciales. On voit sur Lancy, qu'il n'y en a que deux au début, je trouve un peu regrettable parce que Lancy va construire beaucoup plus vite. Ces zones sont vitales pour nous si on veut avoir une vie de quartier et non pas un désert. Pour rejoindre le centre des Palettes, cela va être très compliqué, donc il est vital pour nous d'avoir une vie de quartier qui ne soit pas un désert, que des commerces soient prévus dès le départ. Nous acceptons cette résolution, et on compte sur notre Conseil administratif pour défendre ce point de vue auprès des autorités, et nous faire obtenir des surfaces commerciales dans la partie qui va être réalisée d'ici 2 ans.

M. RICHERT : En fait, je n'avais pas du tout prévu de prendre la parole sur ce sujet, mais pour une fois, je dois un peu m'opposer aux propos de Mme Buunk-Droz. En fait, puisque je fais partie de la Commission de l'aménagement du territoire, j'ai bien entendu les deux associations dont on a parlé tout à l'heure, et Mme Ehrich et son groupe en tout cas, ont obtenu satisfaction sur trois points. D'une part, la révision à la baisse des gabarits le long de la route de la Chapelle, d'autre part, la disposition des bâtiments, que son association a acceptée en 2005, qui a été ensuite réalignée et que maintenant, on nous repropose en dégradé, et puis finalement, la zone villas que nous entendons conserver en zone villas et qui est englobée dans le plan général et qui a été finalement retirée.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Je ne suis pas un grand promoteur, mais je crois que ce quartier va quand même aller de l'avant, et je suis d'accord avec M. Favre également en ce qui concerne les commerces. C'est sûr que si on commence à construire tout de suite sur Lancy et que Plan-les-Ouates ne bouge pas, on va effectivement vers une cité dortoir, et cela est à regretter. Donc, au niveau des plans localisés de quartier, il faudra intervenir assez rapidement.

M. BAERTSCHI : Quelques réponses. Pour Mme Buunk-Droz, je crois que M. Richert a répondu à ma place. A la place des associations, je serais plutôt content du plan tel qu'il a été présenté parce qu'il répond entièrement à ce qui a été proposé. Maintenant, aux questions de M. Favre, pour les jardins familiaux de Plan-les-Ouates, la somme de Fr. 5 millions a été articulée, elle n'a pas été contestée, alors là, on sort évidemment de notre commune. Je crois qu'il vaut quand même la peine de voir entre guillemets, ce que Plan-les-Ouates a obtenu, et comment elle l'a obtenu et à quel prix.

Sur le plan, vous voyez ici, qu'il y a actuellement des jardins familiaux new look avec socle en béton pour les jardins qui a coûté cher, et Plan-les-Ouates, pour des raisons que j'ignore, a estimé qu'ici il ne fallait pas installer des jardins familiaux mais qu'il fallait qu'il y ait des immeubles. En revanche, les jardins familiaux iraient très bien ici. C'est cela qu'ils ont décidé.

M. Cramer a dit : si vous y tenez, Ok, faisons-le, on va les déplacer. Tout le monde a dit que cela coûterait tant. En l'état, strictement personne a dit qui devait payer ! Donc, je laisse cette patate chaude entre la commune de Plan-les-Ouates et l'Etat de Genève, je leur souhaite bonne chance pour la suite.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce terrain appartient à l'Etat. Actuellement, avec des patates et des salsifis, il rapporte pas grand chose. C'est évident qu'avec 1 de densité, il va rapporter un peu plus, alors, est-ce que l'Etat peut payer le transfert de la plus-value, je n'en sais rien, c'est une chose possible.

Deuxième chose, ces parcelles ici devront accueillir ces jardins familiaux, ces parcelles n'appartiennent à personne, sinon à des privés, Plan-les-Ouates se doit de les acheter mais ne les a toujours pas achetées, donc je ne crois pas que cela va aller très vite. Il faut bien se dire que de ce côté-là, ils ont en tous les cas une année, à mon avis, beaucoup de temps, par rapport à la réalisation, en termes d'argent, tôt ou tard, ils devront payer, et je ne suis pas sûr qu'ils aient fait une bonne affaire. Cela, finalement, ne nous regarde pas. Cela nous regarde quand même parce que vous avez raison, cette parcelle-là va se densifier le plus rapidement, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, et il y a là-dessous d'éventuels commerces possibles, c'est peut-être pas assez, alors soyez convaincus que je serai aussi avec vous pour dire qu'il faut que des commerces soient mis dans ce quartier-là.

La parcelle ici, prévue pour un grand commerce, la Migros est intéressée parce qu'elle a ici un certain nombre de parcelles qui lui appartiennent, elle aimerait, je suis sûr, rentabiliser un peu ce carré-là. Simplement est-ce que la Migros va se mettre en route pour environ 1200 personnes, je n'en sais rien, sachant que ce commerce ici serait évidemment un commerce de l'ensemble du quartier.

Il est évident que nous ferons l'impossible pour que, si ces immeubles se construisent, il y ait aussi des commerces comme il y aura une école, comme il y aura une crèche, comme il y aura ici un jardin Robinson. Nous estimons qu'il faut mettre là des

Séance ordinaire du 31 mai 2007

commerces et nous ferons en sorte, de les prévoir sur le plan localisé de quartier. La question est de savoir, est-ce que les commerces vont venir ? Cela est une chose qui nous échappe.

Résolution acceptée par 24 oui – 3 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 25 avril 2007 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA****a) Présentation du projet « Qualité de vie des aînés » par
M. J.-M. Delaunay**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission reçoit M. J.-M. Delaunay suite à son courrier transmis à la Commission pour qu'il présente son projet de travail avec les aînés.

M. Delaunay présente son sujet « *Complémentarité de la communication instrumentale à la communication sociale - Nouvelles technologies de télécommunications et lien social - Les aînés aussi: besoins et droits - Présentation à la Commission des affaires sociales* ».

Il s'agit d'un exposé sur l'utilité de l'utilisation de l'informatique chez les aînés.

Après quelques commentaires basiques, il devient patent que l'orateur présente une offre de type économique. Le Conseiller administratif délégué intervient dans ce sens, précisant que la Commission n'est pas le lieu d'une telle présentation. Elle ne distribue pas de prestations mais elle aborde un certain nombre de problèmes politiques dans la Commune.

Tout en regrettant le malentendu au sujet des objectifs de la présentation, il est assuré à M. Delaunay que ses coordonnées seront communiquées aux responsables de foyers pour aînés.

b) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Concernant les cours informatiques sur la commune, une commissaire mentionne qu'Atelier Handicap des Voirets offre une formation-sensibilisation individualisée à coût modeste.

Un commissaire demande ce qu'il en est du remplacement de la psycho-pédagogue de Chante-Joie. Il lui est répondu que la personne n'est pas la retraite. En conséquence, elle poursuit ses activités.

Une commissaire observe que le thème du jour qui était la question des aînés a été relativement peu abordé durant cette législature. Elle propose, lors d'une prochaine séance, d'auditionner le Dr. Jurg Faes et Mme Mechkat qui sont les futurs responsables

Séance ordinaire du 31 mai 2007

de l'EMS de la Rive qui va s'ouvrir à Onex. Ce sera un centre spécialisé pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il disposera d'une unité d'accueil temporaire et d'une unité d'accueil de jour. Compte tenu de la faiblesse de l'offre dans le canton concernant cette maladie, on devrait pouvoir faire bénéficier de cette infrastructure des personnes de Lancy. Il est donc utile de s'intéresser à cet EMS qui va ouvrir au mois de juin.

Actuellement, il n'existe aucune structure de prise en charge de ce type. L'hôpital de jour de Belle-Idée est destiné à des patients souffrant de troubles intellectuels et de dépression mais n'est pas adapté à des prises en charge à visée rééducative, réinsertion sociale etc., ce qui est dans l'optique de l'EMS de Rive.

L'inauguration de l'EMS de Rive aura lieu le 7 juin prochain. La commune de Lancy est extrêmement impliquée puisqu'elle est co-financeur. Il est dans son intention d'inviter la Commission des affaires sociales à se rendre sur place, lors de l'inauguration, mais également de prévoir une information de la part du Dr. Faes et de Mme Mechkat.

**12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 21 mai 2007 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Stade Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre 2^{ème} étape
Construction et création de deux terrains synthétiques
Crédit de construction (Fr. 5'900'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous explique que cette demande de crédit a pour but de réaliser ces travaux d'ici la fin de l'année.

M. Genêt, architecte mandataire, rappelle qu'il s'agit de la 2^{ème} étape pour le stade de Florimont, consistant à créer deux nouveaux terrains synthétiques, l'un de 45 x 30 mètres, l'autre de 100 x 64 mètres, agrémentés d'une piste de course de 80 mètres qui sera également utilisée pour le saut en longueur. De nouveaux éclairages seront placés et d'autres remplacés.

M. Chobaz souligne que l'objectif principal est de maximiser l'espace dans la mesure où il n'y en a pas d'autre comme terrain de sport dans la commune. Il précise que le terrain de volley-ball pourrait être un terrain de réserve avec une activité à définir.

M. Birrer, co-président du club Lancy-Sport, remercie la commission pour la réalisation de la 1^{ère} étape qui donne toutes les satisfactions. Le succès rencontré auprès des entraîneurs l'oblige à cautionner le choix de terrains synthétiques pour cette 2^{ème} étape.

Suite à la question d'un commissaire au sujet des différentes étapes de réalisations, M. Chobaz explique que la 3^{ème} étape ferait déborder le budget et, qu'une fois les terrains réalisés, il faudra prévoir de nouveaux vestiaires. Le programme devra être affiné et il faudra réfléchir au problème du parking.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Un commissaire désire connaître la consommation de l'éclairage et un autre où la terre végétale sera stockée et que feront les utilisateurs pendant les travaux ?

M. Birrer souligne qu'il sera effectivement impossible de jouer pendant un certain nombre de mois et que le club demandera l'appui de la commune pour trouver des solutions.

M. Chobaz rappelle que le temps du chantier est réduit de moitié avec le synthétique par rapport à un terrain en herbe. La commune a avisé que le terrain de Marignac pouvait être utilisé. M. Genêt précise encore que le terrain N° 1 serait accessible jusqu'à la fin des travaux.

Pour une question de revêtement, un commissaire annonce s'abstenir lors du vote.

Le projet d'arrêté est accepté par 8 oui et une abstention.

M. RICHERT : Là, je n'avais vraiment pas envie de prendre la parole. Je ne veux surtout pas refaire le débat avec l'excellent avocat de football qui est notre Conseiller administratif Pascal Chobaz, je ne suis vraiment pas à la hauteur. Je veux juste vous dire une petite anecdote. C'est moi qui me suis abstenu pour les terrains synthétiques, préférant les terrains en herbe. Là-dessus, nous avons eu une démonstration très détaillée, on nous a dit que le synthétique était plus favorable, qu'on pouvait jouer toute l'année, on n'a moins besoins d'arroser.

Mardi, j'écoute l'émission Forum, où l'excellent et aimable président du FC Sion, M. Constantin, déclare qu'il regrette le gazon, lui préfère nettement le synthétique.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Avant toute chose, je souhaiterais proposer que, compte tenu de toute l'activité déployée par notre Conseiller administratif délégué aux sports pour la promotion du football dans notre commune durant ses années d'activité politique lancéenne, le stade de Lancy-Florimont soit rebaptisé stade Pascal Chobaz. Par ailleurs, je souhaiterais une fois de plus m'esbaudir devant les montants alloués sans discussion au ballon rond, qui m'apparaissent toujours très disproportionnés par rapport à d'autres investissements destinés à l'insertion des jeunes même si, comme beaucoup d'autres conseillers je suis fan de foot et comme d'autres conseillères épouse d'ex-footballeur. Au niveau de notre groupe, nous ne nous déjugerons pas en nous opposant à ce crédit, puisque le principe de rénovation du stade a été accepté ; cependant, compte tenu des divergences d'opinion sur les qualités du synthétique et de l'absence d'informations nous ayant été fournies en regard de leur impact écologique, nous nous abstiendrons.

M. CHOBAZ : Juste un mot. J'ai bien pris note des déclarations d'André Richert. Je laisserai à M. Constantin avoir son avis sur le sujet. Ce qui est vrai en tous les cas, c'est que, si on a le choix, je préférerais évidemment un terrain naturel. Seul problème, c'est qu'ici nous avons vraiment une contrainte importante qui est une surface limitée et un nombre d'utilisateurs très important. Dans ces conditions-là, cet élément oriente, voire dicte le choix aujourd'hui qui vous est proposé.

Quant à Mme Juillerat van der Linden, j'ai pris note effectivement de l'abstention de son groupe. Il m'aurait étonné qu'elle applaudisse ce crédit, vu les réticences qu'elle a marquées précédemment. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'en reste plus qu'un, c'est

Séance ordinaire du 31 mai 2007

celui-là, ce sera la 3^{ème} étape de Florimont mais évidemment c'est pour la législature suivante.

L'arrêté 12a) est accepté par 25 oui – 5 abstentions. (Voir Annexe).

**b) Avenue des Morgines – tronçons Bossons/Grandes-Communes et chemin Louis-Hubert – Réaménagement de la chaussée et reconstruction des collecteurs
Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--)**

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Kuonen nous rappelle qu'un crédit d'étude a permis de procéder aux appels d'offres et à la vérification de l'état de collecteurs.

Le HUB-Lancy, future extension de Procter & Gamble est en phase d'achèvement et la partie cédée au domaine public de notre ville est aménagée sous la direction du service des travaux et constructions. Un montant de Fr. 95'000.-- est prévu pour la réhabilitation des branchements permettant une rétrocession de la part de propriétaires privés, déjà contactés pour reconstruire ces branchements.

Le budget des investissements prévoyait Fr. 800'000.-- pour 2007 et Fr. 1,3 million pour 2008, les travaux devant se réaliser sur 10 mois.

M. Chobaz précise que des recettes, inchiffrables aujourd'hui, proviendront des taxes de branchement, de la taxe d'écoulement et de la participation du fonds cantonal d'assainissement.

Suite à des questions de commissaires, il est précisé que l'avenue des Grandes-Communes ne sera pas fermée pendant les travaux et que les TPG ne participaient pas au financement desdits travaux.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

L'arrêté 12b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

13. PRESENTATION DU COMPTE RENDU 2006

M. BAERTSCHI : Vous avez tous reçu sur vos places le compte rendu 2006 de l'administration municipale. Vous avez remarqué qu'il avait 3 mois d'avance sur l'habituel qui arrive au mois de septembre ou au mois d'octobre.

Vous remarquez que chaque année, il diminue, et c'est très bien. S'il diminue, c'est d'abord pour des raisons écologiques évidentes et aussi pour des raisons sociales évidentes, sachant que peu de gens le consultent tous les soirs, nous avons pensé en diminuer l'importance sur sa surface papier. En revanche, parce que la loi nous oblige de faire un compte rendu de l'administration communale chaque année, il faudra certainement, d'une manière ou d'une autre, par support informatique, le mettre à disposition, afin que toutes personnes pourraient car, vous le savez, le contenu en est

Séance ordinaire du 31 mai 2007

parfaitement intéressant et les nouvelles personnes qui arrivent au Conseil municipal nous l'ont confirmé, je pense aux Conseillers municipaux présents et à ceux qui vont nous rejoindre d'ici quelques jours, il y a une source d'informations importante à l'intérieur qu'il faut consulter, mais c'est quand même beaucoup d'énergies dépensées. Vous le recevrez encore quelques années, mais je pense que sa diffusion sur support informatique, serait bien plus intéressante et surtout beaucoup plus souple.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Une proposition, une remarque et une salutation.

Je vais revenir sur le football... nous avons refusé de subventionner le spectacle de Frédéric Hohl dans le cadre de l'Euro foot, mais je pense par contre que, compte tenu de l'amour de la commune pour le foot (et il est bien connu que quand on aime, on ne compte pas), nous devrions pouvoir proposer à la population un lieu festif où les habitants pourraient se retrouver autour d'écrans géants pour participer à l'événement qui, bien que se déroulant à un jet de pierre, est totalement inaccessible à l'immense majorité de la population.

Ensuite, je souhaite signaler avoir frôlé la brûlure lors des douces journées du mois dernier, non pas dans le cadre de notre chère piscine, mais en touchant un radiateur d'un hall d'entrée de l'école En Sauvy et je m'interroge sur les mécanismes de régulation du chauffage dans les établissements scolaires.

Enfin, je voudrais saluer le travail de nos ASM pour les usagers de la route les plus faibles, et en particulier leurs actions à proximité des écoles et sur la piste cyclable au bas de la route du Grand-Lancy.

M. STUDER : Juste une petite remarque et une question à poser au sujet du chemin des Semailles, entre le 8, chemin des Semailles, donc des immeubles qui appartiennent à la commune et l'angle chemin Emile-Paquin, ce côté de la chaussée est régulièrement envahi par des voitures qui sont stationnées. Le stationnement y est interdit normalement, cela ne pose pas de problème particulier, la seule chose, est que si le stationnement était autorisé, il faudrait qu'il y ait, avant le passage pour piétons devant Emile-Paquin, une bande jaune de sécurité pour marquer au moins un endroit où les voitures doivent cesser de stationner de manière anarchique.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais soulever quelques points en vue de la prochaine législature, que je souhaiterais ne pas voir tomber dans l'oubli.

D'abord, le traitement de ma motion Lancy Energie XXI acceptée à l'unanimité et envoyée en Commission de l'aménagement du territoire pour étude. Comme elle n'a pas encore été mise à l'ordre du jour, n'oublions pas qu'il faut traiter les motions dans les 6 mois, j'aimerais bien qu'elle le soit. Par exemple, nous avons pu lire dans la Feuille d'avis officielle du 4 mai que les SIG lançaient un appel à des projets visant à développer les nouvelles énergies renouvelables. Ce pourrait être un premier pas.

Ensuite, je souhaite que les démarches en vue d'une vraie salle de concerts puissent aboutir.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Je souhaiterais aussi que la motion sur l'aménagement, votée en janvier 2006, ait plus de conséquences sur la politique d'aménagement communal.

Quant à Famillancy, que Marceline Dilonardo et moi-même présidons actuellement et qui doit encore se développer, je propose de l'inscrire dans Lancy-Information. Cette organisation doit encore se développer et trouver des familles désireuses d'accueillir des enfants à la journée.

La Commission de l'administration, que je ne pouvais plus présider en tant que membre indépendante de ce Conseil, mais qui a été préparée avec le vice-président, n'a pas siégé comme prévu. Je le regrette car l'ordre du jour était chargé et plusieurs dossiers importants sont à reprendre et à développer. L'ordre du jour, envoyé par M. Eretzian, pourrait être mis à disposition de Mme de Garrini, en vue de la prochaine session.

Pour terminer, j'aimerais faire une proposition pour intéresser les jeunes de notre commune, qui pourrait se réaliser en collaboration avec M. Bergholz : un concours de graffitis, principalement sur les murs gris et, éventuellement, sur des surfaces chez des privés qui seraient à répertorier.

M. MARCHIANDO : Avec les Fr. 5'900'000.—que nous venons de voter pour la rénovation de la 2^{ème} étape du stade de Lancy-Florimont, nous arrivons à un total de près de Fr. 12,5 millions d'investissement pour les terrains de foot.

Si l'on considère que l'on a ouvert une nouvelle salle de gymnastique au Petit-Lancy, que l'on participe à la salle d'Aimée Stittelmann à Plan-les-Ouates et la rénovation de la piscine, je pense que la commune a fait un très très gros effort au point de vue financier.

Je souhaite que la prochaine législature, on pense aussi un peu à la culture, comme l'a dit Mme Buunk-Droz, on nous a soumis un projet de l'ordre de Fr. 5 millions pour une salle de concerts, et c'est un grand souhait que j'ai au niveau de la commune, c'est que nous ouvrons une salle de concerts, et aussi, que l'on pense à de nouvelles salles pour les associations et qu'on n'oublie pas la partie Sud de Lancy dans le quartier des Palettes.

M. AUGSBURGER : Je tiens à corriger les propos inexacts rapportés par M. Studer le 19 avril dernier.

En premier lieu, il omet de dire que quand M. Aeschbacher et moi-même avons quitté la séance de la Commission des finances et logement, relative aux comptes, aux alentours de 19h30, M. Baertschi n'était pas encore arrivé.

En deuxième lieu, il cite une intervention de ma part en tant que président de ce Conseil qui est fautive. En effet, en date du 18 mai 2006, j'ai relevé ma déception en signalant que 17 % des Conseillers municipaux étaient absents pour le vote du budget 2006, le 17 novembre 2005, acte principal de l'année, pour notre Conseil.

Le budget c'est la vision et l'avenir financier de la commune. Les comptes sont une mise devant le fait accompli de la bonne gestion ou non des crédits votés. Donc à mes yeux beaucoup moins important que le budget.

Je cite encore « quant au manquement des devoirs élémentaires que chaque élu se doit

Séance ordinaire du 31 mai 2007

de remplir », je crois que M. Studer se trompe de cible ! Cependant, je le remercie pour ses excuses formulées le samedi 21 avril dernier et considère cette page comme tournée.

Lundi 4 juin prochain, aura lieu la séance d'installation du prochain Conseil. En 2003, figurait à l'ordre du jour un point 10), propositions individuelles. Ce dernier ayant été supprimé cette année 2007, j'interviens donc ce soir pour demander au successeur de M. Chobaz de ne pas commencer son mandat par trois mois de vacances.

Je le prie de convoquer rapidement la Commission des travaux et constructions, d'ici fin juin 2007, avec un ordre du jour qui devrait être une simple discussion, ouverte à tous les commissaires, de façon à ce que chaque groupe réfléchisse à des propositions à faire, pour les années à venir. En préambule, il serait bon que M. Côte informe succinctement les commissaires sur les chantiers en cours et ceux en gestation.

Il est clair qu'une fois ce tour de table effectué, le Conseil administratif aura tout le loisir de tenir compte ou pas de cette première prise de contact.

M. BAERTSCHI : Pour ma part, je remercie Mme Buunk-Droz de son testament politique, je ne l'oublierai pas et mes collègues non plus.

M. CHOBAZ : Le Conseil administratif a bien entendu Mme Juillerat van der Linden qui fait une proposition tout à fait intéressante, que le Conseil administratif nouveau étudiera bien sûr. Je peux déjà vous dire qu'on est déjà un peu allé dans ce sens-là puisqu'on a d'ores et déjà prévu, dans le cadre de l'Euro 2008, une animation aux Palettes qui se déroulera au début du mois de mai 2008. Il est évident que l'on verra de quelle manière on peut éventuellement envisager de perpétuer ou d'organiser quelque chose qui pourrait s'intégrer dans les animations locales, soit celles-là qui auront lieu au mois de juin prochain.

Je prends également note de la remarque de Mme Juillerat van der Linden, concernant la régulation du chauffage à l'école En Sauvvy et je laisse le soin à mon successeur de lui répondre.

Je tenais enfin à remercier l'ensemble de ce Conseil des votes qu'il a pris ce soir, qui me paraissent importants, non seulement pour l'ampleur des crédits votés, c'est quasiment la Maison de la danse en plusieurs étapes, puisque que c'est Fr. 35 millions votés. Ce n'est pas une volonté d'évacuer certains dossiers mais, pour aller dans le sens de M. Augsburgger, de laisser peut-être un peu de temps aux différentes commissions, non pas pour aborder systématiquement les points ponctuels, mais peut-être avoir quelques outils, quelques éléments de réflexion, que ce soit pour la Commission des travaux et constructions ou l'ensemble des commissions en début de législature sur des dossiers qui seront importants. Je pense notamment à des dossiers d'aménagements La Chapelle-les-Sciers, Sovalp, Praille-Acacias, Semailles, le parc Bernasconi avec le projet ou aménagement culturel que l'on pourrait y installer et, puis, sans oublier Lancy-Sud qui, à mon avis, mériterait, dès le mois de septembre, qu'il y ait une concertation à l'intérieur du futur Conseil municipal pour essayer de réfléchir à un programme qui évite de perpétuer un parc à chiens tel qu'il existe depuis quelques années.

En tous les cas, j'ai bien entendu les différentes remarques formulées, et je tenais encore une fois à vous remercier de vos prises de position.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

M. LANCE : J'ai pris note du problème de stationnement au chemin des Semailles de M. Studer, vous voudrez peut-être bien me préciser la chose et j'en parlerai aux agents de sécurité municipaux.

Concernant la Commission de l'administration, c'est vrai que, d'un commun accord avec M. Eretzian, vice-président de cette commission, nous avons décidé de supprimer cette séance. Il y avait beaucoup de points à l'ordre du jour qui étaient proposés, mais qui, pour notre part, n'étaient pas consistants. On reprendra ces points lors de la prochaine législature avec la nouvelle Commission de l'administration.

Pour finir, j'aimerais remercier Mme Buunk-Droz et M. Marchiando pour vos remarques concernant la culture, en particulier la salle de concerts qui est prévue dans le cadre du parc Bernasconi.

Comme l'a dit M. Chobaz tout à l'heure, c'est vrai que ce soir vous avez voté pratiquement Fr. 35 millions ce qui correspond au centre socioculturel, sans les équipements. Je vous en remercie.

15. HOMMAGE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTS

M. BAERTSCHI : Il est de tradition de remercier les personnes qui nous quittent, volontairement ou pas, et qui, à partir de demain, seront orphelines d'une charge municipale, pour certaines qu'elles auraient voulu solliciter, pour d'autres qui ne leur a pas été accordée ou d'autres encore qui ne sont pas déçues, mais ont le sentiment d'avoir fait un travail important dans ce plénum.

Comme il y a une quinzaine de personnes à remercier, j'ai demandé à mes collègues de participer à ces remerciements. Tout d'abord, pour éviter la monotonie d'une même voix et aussi parce que nous nous sommes réparti un peu la tâche, selon les critères que je vous laisse juger.

C'est moi qui vais commencer.

Mme Gachet-Creffield, vous faites partie des ouvriers de la dernière heure. Vous nous avez rejoints tardivement, je n'ai pas eu l'occasion de vous connaître beaucoup. Vous avez participé à la Commission de l'administration et à celle de l'environnement. Vous repartez, mais vous connaissez le peuple, vous savez comme il est ingrat, et malheureusement, nous ne vous reverrons plus tout de suite. Mais je souhaite, non pas pour ceux qui partiraient, mais pour vous, que nous puissions bientôt vous revoir dans cet hémicycle. Je vous demande de vous avancer ici afin de vous remettre le cadeau traditionnel que nous adressons à toutes les personnes qu'elles aient été ici depuis 12 ans ou depuis quelques mois.

Mme GACHET-CREFFIELD : Merci.

M. LANCE : M. Michel Simkhovitch est revenu dans ce Conseil municipal en 2006, puisqu'il avait déjà fait un premier passage dans un autre groupe, il est revenu sous l'étiquette des Verts. Il a participé aux Commissions de l'administration, des finances, il était délégué aux Locaux autogérés. Michel Simkhovitch a toujours exprimé sa fibre

Séance ordinaire du 31 mai 2007

sociale, et plus récemment, sa fibre environnementale dans les commissions, lors de ses deux passages au Conseil municipal. Je le félicite pour tout ce qu'il a fait pour la Commune de Lancy.

M. SIMKHOVITCH : Merci.

M. BAERTSCHI : Mme Piera Rouge-Luetto, là aussi, les Lancéens ingrats n'ont pas reconnu tout le travail que vous faites, et je le dis d'autant plus fortement que j'ai eu l'occasion de vous dire récemment, combien j'étais déçu que vous n'alliez pas continuer avec nous. J'ai beaucoup apprécié et je crois l'ensemble du Conseil municipal vos interventions, a apprécié vos rapports excellents. Je sais que vous êtes bénévole dans différentes choses, et malgré tout cela, on ne sait pas pourquoi, nous ne vous verrons plus tout de suite. Vous avez siégé dans la Commission de la culture, dans celle de l'environnement et dans la Commission des affaires sociales, ce qui montre votre grande ouverture, et je vous souhaite néanmoins d'être de nouveau parmi nous, et je vous donne volontiers ces quelques cadeaux de remerciements.

M. CHOBASZ : En ce qui me concerne, je devais prendre congé de Bernard Desplands. Vous constatez comme moi qu'il n'est pas là puisqu'il a subi une intervention chirurgicale il y a à peu près un mois et qu'il est en vacances. C'est peut-être l'inverse, à savoir les vacances et après l'intervention. En tout état, nous aurons l'occasion de lui adresser les remerciements de la Ville de Lancy et je tenais en tous les cas, au nom du Conseil administratif, à remercier publiquement Bernard Desplands de son passage dans ce Conseil municipal, ainsi que sa qualité de fidélité dans le cadre de l'exercice de son mandat.

M. LANCE : Mme Monique Buunk-Droz est revenue parmi nous en 2003, puisqu'elle avait fait deux fois 8 ans au Conseil municipal. Depuis 2003, vous avez été Présidente de la Commission de l'administration. Vous avez fait partie de la Commission de l'Agenda 21 ainsi que de la Commission des finances et logement. Monique Buunk-Droz a toujours démontré de l'intérêt pour la collectivité, toujours à l'écoute du citoyen. Elle a eu un souci constant de résoudre certains problèmes communaux, d'améliorer certaines situations et surtout de mener à bien des projets. Elle a été une Présidente de la Commission de l'administration assidue et obstinée, et pour toutes ces raisons, je la remercie pour son engagement à la Ville de Lancy.

Mme BUUNK-DROZ : Je vous remercie.

Mme Hélène Giacobino est entrée dans ce Conseil municipal en 2003. Elle a fait partie des Commissions de l'administration et des sports. Mme Giacobino a été une Conseillère municipale discrète, mais est souvent intervenue en commission de façon pertinente. Je remercie Mme Giacobino pour son engagement pour la Commune de Lancy, et je lui souhaite une bonne suite.

Mme GIACOBINO : Merci.

André Richert est entré dans ce Conseil municipal un 31 décembre 2002. Il a fait partie du Bureau depuis 2003, il en a été le Vice-président. Il a été membre en 2004-2005, Vice-président 2005-2006 et Secrétaire en 2006-2007. Il a fait partie des Commissions de l'aménagement du territoire, des travaux et constructions, où il fonctionnait comme Vice-président, et les deux dernières années, il a fait partie également de la Commission de la sécurité. André Richert est très attaché à sa commune, en particulier

Séance ordinaire du 31 mai 2007

à son quartier Semailles/Curé-Baud, j'ai senti une certaine réticence de sa part quant à la transformation de ce quartier, auquel il est particulièrement attaché. André a toujours été très clair dans ses interventions, et surtout respectueux des autres. C'est une personnalité attachante qui manquera certainement à ce Conseil municipal. Merci André pour tout ce que tu as fait pour la Commune de Lancy.

M. RICHERT : Je vous en remercie.

M. BAERTSCHI : Christian Marchiando a fait preuve cette année d'une galanterie que nous remarquerons. Il a préféré laisser sa femme siéger à sa place, comme André Richert, et je l'en félicite. Même si un petit pincement au cœur doit lui rester, vu le travail qu'il a accompli autant au sein de son parti que dans ce cadre du Conseil municipal. Vous avez siégé aux Commissions de la culture, travaux et constructions, sports et dans une Commission dont l'importance est inversement proportionnelle à sa convocation, à la taxe professionnelle. Bienvenue très bientôt, je l'espère dans cet hémicycle, et pour l'instant, bonne chance pour la suite. Christian Marchiando, merci beaucoup.

M. CHOBASZ : Il me revient de prendre congé de Victor Todeschi, qui est entré dans ce Conseil en 2000. Il y a passé environ 7 ans. Victor a fait partie des Commissions des écoles, travaux et constructions, administration, environnement, Agenda 21. Il a été membre du Bureau, Vice-président du Conseil municipal et délégué au Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Lors de la dernière séance de la Commission des travaux et constructions, Victor a remercié les membres de la commission de l'esprit sympathique qui avait régné dans les discussions. Je trouve que Victor a un esprit de la synthèse qui me paraît tout à fait remarquable. Je voudrais encore te dire, Victor, que si tu ressens qu'il a régné dans nos discussions un esprit sympathique, tu y es aussi pour beaucoup, parce que tu es quelqu'un qui est ouvert et qui aborde les problèmes de façon aussi sympathique. Je tenais à te remercier pour ton engagement en politique, de ta participation fidèle dans le cadre de ton mandat de Conseiller municipal et de ta bonhomie, ainsi que de ton sourire. Merci et bon vent.

M. TODESCHI : Je voulais juste dire un mot, si vous le permettez. Je voulais remercier l'ensemble du Conseil municipal pour les bons rapports de collégialité qu'il y a eus envers moi pendant ces 7 ans. Je voulais également remercier l'administration qui est toujours disponible et sympathique, spécialement Mmes de Garrini et Augsburgers, qui ont toujours été très aimables et toujours disponibles. Merci.

M. BAERTSCHI : Alberto Perez Iriarte, Président de ce Conseil municipal a toujours aimé les présidences et les vice-présidences, j'en compte 8 ces quelques années, et aussi au Conseil municipal, pour terminer avec la Présidence. Alberto, vous avez celui qui toujours qui disait que nous faisons pas assez de choses, que ce soit pour l'environnement, que ce soit pour le développement durable, et vous nous avez durablement enquinés, avec succès si j'ose dire, parce que vous voyez maintenant, lors de la prochaine législature, le développement durable rentre dans une des commissions, ce qui n'était pas le cas auparavant, et que cette préoccupation-là est réellement présente, et c'est aussi grâce à vous, que nous pouvons être fiers que Lancy, actuellement, fait aussi partie des gens qui essaient de comprendre notre monde, pour qu'il reste, pour nos successeurs, de la meilleure qualité. Nous savons que vous partez, après avoir longtemps siégé ici, 8 ans dans ce Conseil. Je sais que nous nous reverrons de temps en temps, vous êtes toujours intéressé à d'éventuels jumelages avec d'autres cités, je sais que cela vous intéresse beaucoup, et nous

Séance ordinaire du 31 mai 2007

n'allons pas nous quitter comme cela. Pour l'heure, je tiens à vous remercier particulièrement, au nom de mes collègues et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, de cette année de présidence, qui n'a pas toujours été facile, mais que vous avez su maîtriser avec brio.

M. LANCE : Mme Andrée Jelk-Peila qui a un palmarès très étoffé. Elle est rentrée dans ce Conseil municipal en 1999, elle a fait partie du Bureau à plusieurs reprises, Vice-présidente, membre. Elle a fait partie des Commissions des écoles, des finances et logement depuis le début de 1999 à 2007, de l'aménagement du territoire depuis 2000, de l'administration, de l'Agenda 21, elle a été déléguée aux Locaux autogérés, et elle a fait partie de la Commission des affaires sociales, et était également déléguée à la Fondation de la Vendée. Andrée Jelk-Peila a toujours été soucieuse des personnes en difficulté, des plus faibles. J'ai toujours apprécié sa position très claire au niveau de l'aménagement du territoire, en particulier, par rapport au droit au logement. Forte personnalité qui a su se défendre lorsqu'elle était attaquée, Mme Jelk-Peila manquera certainement à ce Conseil municipal. Merci Andrée pour tout ce que tu as fait pour Lancy.

Mme JELK-PEILA : Je voulais dire quelque chose. Après trois législatures passées au sein du Conseil municipal de Lancy, l'Alliance de Gauche se préparait à laisser la place à Gauche Toute, les urnes en ont décidé autrement. Ainsi, notre groupe ne siègera pas durant cette législature, notre voix ne se fera pas entendre dans cette salle, nous le regrettons vivement.

Pour ma part, les deux législatures passées au service de Lancy, ville où je suis née, où j'ai grandi et où je travaille depuis toujours, ont été d'une très grande richesse. Dans les parlements municipaux, on apprend. On apprend à connaître la réalité du terrain communal, à décoder et à infléchir quand cela est nécessaire, les réalités qui constituent le quotidien des habitants. Si l'on veut bien s'en donner la peine, on découvre également la grande richesse et la diversité des femmes et des hommes qui y vivent, leurs soucis, leurs espoirs, mais parfois aussi leurs détresses.

Mon engagement tant politique que syndical, la dimension humaine a été et, est occupera, toujours la première place. La participation à ce Conseil conduit également à devoir cohabiter avec les tenants d'options philosophiques, sociales et politique différentes, voire opposées aux siennes. J'ai aimé côtoyer cette différence, j'ai apprécié cette ouverture d'esprit de la grande majorité des Conseillères et Conseillers. Cependant, il y a eu des moments où l'absence de respect par ceux qui défendaient une position différente en général et plus particulièrement s'il s'agissait de Conseillères, absence dont ont fait preuve certains dans cette salle, a rendu cette fin de législature pesante. J'ai été plus d'une fois la cible de leurs comportements grossiers, pour moi, la grandeur ne réside pas dans la cravate ou le veston que l'on porte, ni dans la force de sa voix, mais dans les propos tenus, dans les égards pour l'autre, quand bien même, ils ne partagent pas vos idées. Le mépris ne devrait pas avoir droit de cité en ce lieu ni en aucun autre, je souhaite qu'il en soit ainsi dans la législature qui commence demain. Comme membre d'un petit groupe, nous avons dû le plus souvent nous incliner face à l'opinion de la majorité, mais je suis persuadée que notre voix, celle de ceux qui nous ont fait confiance, a eu son écho et son importance.

Je souhaite, en prenant congé de vous, dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à prendre part à des projets tels que, j'en oublie certainement, la construction de la coopérative d'habitation du Clos des Semailles, la participation à l'EMS de la Vendée, aux différents

Séance ordinaire du 31 mai 2007

groupes de concertation touchant à l'aménagement, ainsi qu'à l'Agenda 21 qui a trouvé un prolongement dans les activités tenues dans ma classe. Merci à tous ceux avec qui la collaboration a été chaleureuse et enrichissante. Merci surtout à nos Conseillers administratifs qui toujours prêté une oreille attentive à nos demandes, à mes demandes, souvent pour résoudre des situations difficiles. L'année où j'ai commencé à siéger dans ce Conseil ont terminé la réfection du pont de Lancy. En partant, il se trouve que ce pont si difficile à traverser, pour moi qui habite au Grand-Lancy et qui travaille au Petit-Lancy, à certaines heures de la journée, s'est rappelé à mon souvenir au travers d'un bout de film retrouvé chez mes parents, et qui a été mis sur CD Rom, par Atelier Handicap les Voirets, dont je disais tout à l'heure, qu'il s'occupait d'informatique. Je vous propose de visionner cette minute de film comme un symbole, un symbole, un pont, un pont entre ce Conseil municipal et celui qui prendra ses fonctions à partir de demain, entre les anciens, comme ceux qu'on voit dans ce film et les jeunes générations, entre les personnes handicapées et les valides, et j'ajouterai entre les Lancéens d'hier et ceux, qui de toutes nationalités, font la richesse du Lancy d'aujourd'hui. Je vous propose de voir ce film.

M. BAERTSCHI : Mme Mariefrance Dancet, vous siégez depuis assez longtemps ici, 8 ans, et comme d'autres, vous avez été Présidente de la Commission sociale et aussi Présidente du Conseil municipal, ce qui pour une femme, il me semble, est relativement rare. Vous avez toujours attaché énormément d'importance aux sujets que vous traitiez, évidemment à cause de votre travail qui est justement de s'occuper de personnes en difficulté, et vous avez toujours su montrer l'intérêt et voire la compassion aux personnes qui sont dans le besoin et qui ont besoin aussi de coups de main des autorités, afin de mieux vivre, voire de survivre pour certains. Vous avez aussi participé à l'Agenda 21, à l'environnement, à la culture, aux finances et à l'administration, ce qui fait de vous, une femme parfaitement au courant, et c'est bien dommage que vous partiez. Néanmoins, je tiens à te remercier Mariefrance de tout ce que tu as fait pour Lancy.

Mme DANCET : Je vous en remercie.

M. CHOBAS : Vous l'aurez compris, mes collègues m'ont laissé le soin de conclure avec les trois plus anciens Conseillers municipaux qui vont nous quitter.

Tout d'abord, Alain Eretzian, qui siège depuis 1999 dans ce Conseil, qui a passé environ 8 ans comme membre des Commissions des finances, travaux et constructions, aménagement du territoire, écoles, culture et loisirs, sécurité, administration, membre du Bureau, Vice-président du Conseil municipal, délégué du Conseil municipal à la Villa Tacchini. C'est donc c'est quelqu'un qui, en 8 ans, a eu l'occasion d'avoir un large panorama des dicastères municipaux des différentes commissions du Conseil municipal. J'aimerais ici simplement, Alain, te remercier de tout ce que tu as amené dans ce Conseil. J'ai apprécié tes convictions, notamment en matière énergétique, d'économies d'énergie ou d'énergie solaire. Ces convictions, tu pouvais les traduire au plan politique municipal, tu peux maintenant les exercer au plan professionnel. Je te souhaite de pouvoir les exercer pleinement et longtemps. Mes vœux t'accompagnent et nous te remercions de tout ce que tu as fait.

Charles Page, lui, est entré en 1991. Après une brève interruption en 1995, il a été de retour aux affaires en 1996 pour ne plus quitter cette enceinte jusqu'à ce soir. Membre des Commission des finances, travaux et constructions, parcs, promenades et maintenance, environnement, administration, sécurité, membre du Bureau du Conseil

Séance ordinaire du 31 mai 2007

municipal, secrétaire de ce même Bureau, membre de la Commission de la taxe professionnelle. Charles Page, c'est 15 ans de vie municipale, Charles, c'est un bail, c'est un engagement. Cet engagement, tu l'as manifesté dans l'enceinte du Conseil municipal, tu l'as aussi exercé dans ton proche périmètre d'habitation : les Mouilles, Gilly, la Colline. Un périmètre, comme un autre de tes prédécesseurs libéraux, Ernest Mayor, que vous aviez l'un et l'autre à cœur à suivre. Nous n'avons, Charles, pas toujours été d'accord l'un avec l'autre, mais j'ai apprécié ta pondération, ta courtoisie, sans oublier tes moments d'indignation quand tu trouvais que la police municipale faisait un usage abusif du pouvoir qui lui est conféré. En tous les cas, la Ville de Lancy te remercie, te souhaite bon vent à toi et à ton épouse et se réjouit de te remettre ce cadeau.

M. PAGE : J'aimerais remercier Pascal Chobaz pour ses aimables paroles. Quitter un Conseil municipal après tant d'années, on a cité 1991, donc cela fait un bail, comme on dit, laisse une impression ambivalente, d'une part, c'est un peu plus de liberté, et vous savez qu'elle est appréciée quand on est retraité, on peut partir un peu plus longtemps sans avoir une commission, un caucus ou un Conseil municipal, et d'autre part, c'est une période de vie qui s'achève, et comme il y a déjà celle professionnelle, ça fait peut-être un peu beaucoup.

On ne peut pas être Conseiller municipal aussi longtemps que je l'ai été, sans aimer cette fonction. Oui, j'ai aimé être partie prenante des projets, des réalisations, des débats communaux. J'ai apprécié les contacts avec mes collègues, même, ou peut-être, parce qu'ils ne partageaient pas forcément mes points de vue ou mes convictions. Points de vue et convictions que j'ai aussi toujours pu débattre ouvertement au sein de mon groupe, déjà avec mes anciens collègues et mes actuels, groupe Libéral et depuis peu, groupe Libéral-Radical.

Le Conseil municipal c'est s'intégrer dans la commune, s'intégrer pleinement dans la commune, Lancy est une belle commune, une commune qui doit toutefois veiller à garder son âme. De toutes parts, des projets surgissent, on en a parlé ce soir, projets menaçant souvent de faire de Lancy, une morne banlieue de béton. Sans ignorer les problèmes de logements, nous devons veiller à ce que le slogan « vous êtes bien à Lancy » corresponde toujours à une réalité. Au Conseil municipal, nous nous trouvons en face d'adversaires politiques, le débat peut être vif, il doit cependant rester serein et les attaques personnelles sont à bannir. Après un débat tendu, il ne faut pas hésiter à faire usage d'une des plus belles institutions de Lancy, à savoir, le carnotzet de la Mairie, autour d'un verre, on oublie la confrontation au profit de la collaboration. Merci à tous, Conseil administratif, Conseillers municipaux, Conseillères naturellement, collaborateurs et collaboratrices de la commune, et plein succès pour le Conseil municipal.

M. CHOBAS : S'il n'en reste qu'un, ce sera lui, Marc Guillermin. Entré en 1992 dans cette enceinte municipale, enceinte qu'il n'a d'ailleurs plus quittée, au gré de ses réélections successives. Membre des commissions des finances, de l'environnement, mais surtout des sports, dont il a été le Président durant 6 ans, et puis des travaux et constructions, qu'il a présidés ces 4 dernières années. Marc Guillermin a été par ailleurs membre du Bureau, secrétaire, Vice-président et Président du Conseil municipal en 2004. C'est vrai que j'ai eu l'occasion de côtoyer Marc Guillermin comme Conseiller municipal. C'est vrai que Marc Guillermin à Lancy, c'est un nom, c'est une tradition, tradition familiale, un amour de sa commune. C'est aussi, dans le cadre de ses activités municipales, qu'il a pu faire preuve, sous des dehors qu'il cache parfois, de son érudition et de sa parfaite connaissance d'un grand nombre de sujets.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

C'est vraisemblablement en tant que Président de la Commission des travaux et constructions qu'il a pu donner sa pleine mesure, en étant disponible, attentif, méticuleux, ne comptant ni son temps - une séance de commission d'une heure et demie, qu'est-ce que c'est - si elle peut durer un peu plus longtemps, on est là pour débattre et pour discuter les dossiers, ni son énergie. Je tenais simplement, Marc, à te remercier sincèrement, puisque tu as présidé des commissions dans lesquelles, ces 12 dernières années. J'étais présent, et les années précédentes aussi aux sports, de ta collaboration, de ton engagement, de ton soutien à la cause sportive à la cause de la construction et à titre personnel, de ton amitié. Je sais que c'est une page qui se tourne pour toi. Au bout de 15 ans, ce n'est pas forcément avec enthousiasme qu'on voit arriver la dernière soirée. Sache que c'est un sentiment qui peut se partager. En tous les cas, je te remercie et te souhaite bonne chance à toi pour l'avenir.

M. GUILLERMIN : Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président, chers collègues,
Vos compliments me touchent et je vous en remercie. Vaniteux de nature, je suis très honoré et flatté de cette reconnaissance par des autorités que j'apprécie et estime particulièrement. Je quitte ce soir cette assemblée avec la satisfaction du devoir accompli, reconnu par une grande partie de mes pairs.

Cette sortie me paraît opportune et réussie, elle ne me laissera pas de sentiment d'amertume mais, néanmoins, quelques regrets et un peu de nostalgie ; une page importante de mon existence se tourne avec ce départ du Conseil municipal.

Heureusement, ma fonction de président de l'Association démocrate-chrétienne de Lancy me maintiendra en contact avec vos travaux et me permettra de soutenir activement mes successeurs.

Aujourd'hui, je n'aurai pas la prétention de vous délivrer un testament politique, mais je souhaite vous soumettre quelques réflexions en forme de bilan d'existence, passée pour une grande part en votre compagnie. Cela servira peut-être de préface à la rédaction de futures mémoires... qui sait ? Si Dieu me l'autorise, ainsi que d'autres projets personnels pour une retraite active et passionnée. Ma vie s'est déroulée trop rapidement, de façon peut-être banale, mais étonnante, par périodes en multiples de cinq, parfois cumulées. L'addition serait trop lourde.

Cinq ans de petite enfance heureuse, malgré les restrictions de la guerre mondiale, dans un vieux village du Grand-Lancy en transformation. Quinze ans de formation scolaire et professionnelle, j'aurais souhaité un peu plus, pour gagner du temps par la suite en post-formation. Quinze ans de football actif. Trente ans de ski. Dix ans de tennis.

Vingt-cinq ans de vie familiale harmonieuse, une épouse et des enfants merveilleux. Trente ans de vie professionnelle dynamique, consacrée au développement de techniques d'avant-garde et de réalisations captivantes et reconnues. Elles sont toujours d'actualité, mais les précurseurs ne retirent pas toujours un profit économique de leurs créations. J'en ai payé le prix fort, mais je ne le regrette plus vraiment, la vie n'est pas constituées de seules valeurs monétaires.

Vingt ans d'enseignement technique pour transmettre quelques connaissances acquises parfois durement, mais avec beaucoup de satisfactions en retour.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Enfin, quinze ans d'engagement politique au sein de ce Conseil municipal, le couronnement d'une vie active. J'ai eu la chance d'entrer dans ce Conseil, avec l'appui du parti de mes ancêtres, libre de toutes contraintes et d'intérêts personnels à protéger.

Cette situation claire a permis d'élargir mon champ de vision en faveur de l'intérêt public. J'étais libéré du souci d'alimenter une entreprise et de mes engagements au sein des institutions professionnelles, aux visions et objectifs plus restrictifs et orientés. Je crois avoir beaucoup appris au cours de ces quatre législatures.

J'ai appris d'abord à rencontrer des personnalités d'origines socio-professionnelles diverses que je ne côtoyais pas ou peu auparavant. J'ai appris à les écouter et à respecter leurs idées souvent différentes et moins familières. J'ai appris une certaine humilité face à ces points de vue, le bon sens n'est pas l'apanage d'une seule couleur politique.

Cette approche justifie mes convictions profondes de centriste, formé par le temps à des positions participatives, modérées et consensuelles, débarrassées des antagonismes obsolètes du passé. Ceci explique certainement ma propension naturelle à me rapprocher des valeurs progressistes modérées et réalistes et à me détacher des forces trop conservatrices et réactionnaires, heureusement minoritaires et pour longtemps, je l'espère. Dans ce Conseil municipal, j'ai eu le bonheur de connaître et apprécier des personnalités exceptionnelles. J'ai eu la chance de nouer des amitiés sincères et désintéressées, je pense en particulier à certains amis trop prématurément disparus. Salut Evelyne, Christian, Gilbert, Henri et Michel !

J'ai apprécié le professionnalisme, la compétence et le dévouement des magistrats et de leurs collaboratrices et collaborateurs. J'ai aimé la qualité et la bonne tenue des débats durant trois législatures, ainsi que l'esprit constructif qui régnait.

Je n'ai pas aimé la quatrième, malgré l'intérêt et l'importance des sujets, ainsi qu'une présidence que j'ai assumée avec honneur. Cette législature a été trop entachée, à mon sens, par des débordements excessifs et déplacés, provoqués par certains élus à l'ego plus développé que leur réel intérêt aux affaires publiques.

Je ne suis pas mécontent de quitter cette atmosphère trop délétère et je souhaite beaucoup de plaisir à mes successeurs si cette ambiance perdurait. Je ne l'espère cependant pas, par respect pour nos institutions.

Malgré ces réserves au sujet du déroulement de certaines séances plénières, j'ai éprouvé de grandes satisfactions durant cette dernière législature en présidant la Commission des travaux et constructions.

La plus importante satisfaction à mes yeux est démontrée par la qualité de nos relations réciproques avec M. Pascal Chobaz qui m'a honoré de sa confiance en m'ouvrant une collaboration saine et objective, libre de tout calcul politique.

Nous avons noué des sentiments de respect et des liens amicaux très forts et durables, je lui en suis très reconnaissant. J'apprécie sa brillante intelligence et sa capacité exceptionnelle d'adaptation aux situations nouvelles et parfois imprévisibles. Il m'a honoré en s'appuyant souvent sur mon expérience d'ancien professionnel.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

J'insiste sur cet adjectif « d'ancien » relevé récemment avec une ironie méprisante par un élu qui n'a pas de leçon à me donner sur la compétence et la réussite professionnelle. Heureusement, il existe probablement une justice électorale qui peut sanctionner la méchanceté gratuite et les esprits malveillants. Par bonheur, j'ai rencontré et noué d'excellentes relations avec des personnalités plus positives. Je pense particulièrement aux collègues qui ont défendu des idées de progrès et d'ouverture au développement culturel de Lancy. J'ai eu aussi un grand plaisir en participant aux travaux de la Commission des finances, j'ai pu apprécier la compétence du Service financier, de son chef et des collaboratrices et collaborateurs.

La volonté de transparence manifestée par M. François Lance est exemplaire et reconnue, je suis fier de notre magistrat démocrate-chrétien.

Ne participant pas aux commissions de ses dicastères, j'ai moins côtoyé M. François Baertschi, mais j'ai beaucoup de respect et d'estime pour ses grandes qualités humaines et intellectuelles, ainsi que pour la valeur de son engagement. Pour conclure, je tiens à remercier notre Président du Conseil municipal, pour sa gentillesse, sa courtoisie toute latine et son dévouement. Je conserverai un souvenir chaleureux de notre très agréable voyage en Catalogne. Je terminerai par un clin d'œil humide à mes amis du groupe Démocrate-chrétien, en leur redisant toute mon affection et en leur souhaitant un plein succès pour la nouvelle législature, ainsi qu'à vous tous, chers anciens collègues.

M. PEREZ IRIARTE : Avant de passer au point suivant, c'est-à-dire les questions du public, j'aimerais solliciter le Conseil municipal, afin de dire au revoir à Pascal Chobaz, compte tenu qu'il a travaillé 12 ans en tant que Conseiller administratif, avant il était Conseiller municipal.

Nous allons prendre congé de lui officiellement dans quelques jours, mais j'estime que c'est sa dernière soirée dans cet hémicycle, alors une manière de commencer de prendre congé de Pascal, je demande à tous d'applaudir Pascal.

M. CHOBAS : Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne veux pas faire un discours maintenant mais c'est vrai puisqu'il reste à peu près 50 minutes dans cette législature, je voulais effectivement vous remercier. Prendre congé, cela traduit que depuis le 1^{er} juin 1979 que je siége dans cette enceinte du Conseil municipal - 16 ans comme Conseiller municipal et ces 12 dernières années comme Conseiller administratif -, c'est une passion, c'est surtout un plaisir. C'est vrai que quand on fait un bilan, il y a un certain nombre de choses qu'on peut mettre en retrait. Mais, le sentiment très fort qui reste, c'est qu'on a essayé de faire des choses, des choses se sont faites, d'autres ne se sont pas réalisées, mais ce sont surtout des souvenirs, ce sont surtout des souvenirs d'amitié avec beaucoup, beaucoup de personnes. C'est vrai, on a fait référence à quelques climats qui ont pu régner durant cette dernière législature. En ce qui me concerne, je n'oublie pas toutes les années précédentes. Il ne s'agit pas de jouer les anciens combattants, comparer le passé au présent, c'est simplement de faire un bilan puis de se dire que ce que l'on a voulu faire, ce sont des rêves de candidats : siéger c'est quelque chose qu'on a voulu, c'est une démarche volontaire ; à partir de là, on essaye de conserver l'essentiel, à savoir le plaisir qu'on a pu avoir à le faire.

En tous les cas, je tenais, M. le Président, Mesdames, Messieurs, à vous remercier tous, à remercier mes collègues, qu'ils soient à côté de moi ou dans la salle, parce que, si on fait cela, c'est parce qu'on a envie de le faire, cela doit être quelque chose qui se

Séance ordinaire du 31 mai 2007

partage, et cela a été le cas, et cela a été une très grande chance pour moi.

Bonne chance à celles et ceux qui poursuivent courageusement la prochaine législature, que celles et ceux qui arrêtent, soit par choix, soit par le sort des urnes, le digèrent ou l'acceptent, trouvent d'autres pôles d'intérêt, il y a plein de choses à faire à côté du Conseil municipal, et nul doute que chacun trouvera une voie pour exercer ses envies ou ses talents.

En tous les cas, merci à tous de votre soutien et de vos applaudissements ce soir, ils me vont droit au cœur. Merci.

M. PEREZ IRIARTE : Nous avons oublié dans les hommages les épouses et époux des Conseillers municipaux sortants. Je pense que la famille contribue également à l'engagement de leurs conjoints(es).

Mesdames et Messieurs mes collègues membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire,
Monsieur le vice-président du Conseil administratif,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale, Cher public de Lancy,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Après 8 ans de conseiller municipal, je vais vous parler même pas 8 minutes.

A la fin d'une année de présidence du Conseil municipal, renforcée par la fin d'une législature, nous vivons une fin de législature réjouissante ! Les comptes de la commune et ville de Lancy sont positifs.

Le chômage à Lancy recule, et nous avons un formidable ensemble de personnes politiques et de la société civile de Lancy prêtes à faire quelque chose pour un climat stable et pour le développement durable.

Je suis convaincu, à l'image de certaines entreprises de Lancy qui se préoccupent de la mobilité douce et de la grande partie des associations de Lancy qui travaillent pour la promotion de la santé physique et culturelle de notre ville, qu'ici à Lancy la qualité de vie est chaque jour meilleure.

Assis ici, le président regarde l'ensemble de cet hémicycle, et je peux vous remercier de pouvoir regarder chacune et chacun en face, mais aussi de pouvoir serrer franchement les mains de chacun à chaque rencontre et aussi de pouvoir trinquer ensemble au carnotzet: tout ça, ce sont des bonheurs en politique, que Lancy peut offrir.

A la fin de ce mandat, je vais conclure aussi 8 ans d'engagement dans la vie de notre Conseil municipal. Durant ce temps écoulé, j'ai été celui qui vous a "cassé les oreilles" lors de mes interventions, en appelant tout le temps à un développement plus durable de Lancy.

Celui qui dès le 1er jour, assis là-bas tout au fond, a engagé un combat pour l'Agenda 21 de Lancy. Dans mon activité Agenda 21, j'ai eu le plaisir de présider l'Atelier du Futur sur la coopération internationale et l'aide au développement. Et la consigne que nous avons adoptée sur ma proposition a été: "L'ailleurs commence ici".

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Je me suis aussi engagé durant 8 ans dans la commission sociale pour la cause des jeunes en difficulté, et 8 ans dans la commission environnement afin de protéger l'environnement de Lancy avec des mesures réalistes. Mais je me suis surtout engagé dans la bataille de la liberté et la création du nouveau droit politique. En effet, je suis fier d'avoir œuvré pour le droit de vote des étrangers résidents depuis de plus de 8 ans à Genève.

Maintenant, j'ai commencé à m'engager dans un nouveau défi pour Lancy, celui de voir comment ouvrir notre commune à tous les souffles du monde. Essayer de voir comment notre village, mairie, commune, les gens, les commerces, l'activité économique, sociale, sportive, culturelle de Lancy pourraient s'ouvrir au monde, parce que ce n'est qu'en se souvenant de notre histoire commune à tous que nous construisons l'avenir.

En effet, la fierté d'avoir été président de ce Parlement m'oblige à être à la hauteur, et à honorer une mission que jamais Lancy n'avait essayé d'entreprendre dans le passé : celle de jumeler notre Ville avec une autre Ville, d'avoir une "petite sœur" quelque part dans le monde, afin de fraterniser et faire du chemin ensemble, d'échanger, de nous enrichir avec l'humain, de nous entraider, et que nos populations respectives deviennent amies, frères et sœurs.

Nous avons tous des amis et des amies de toute une vie, et je suis convaincu que Lancy aimerait avoir une amie pour toujours.

« *Amis pour toujours* » a été le message de la Ville de Barcelone, lors des Jeux Olympiques en 1992. En anglais, « *Friends forever* », en espagnol, « *Amigos para siempre* », en allemand, « *Freunde für immer* » et en catalan « *Amies per sempre* »..

Lors de notre sortie du Conseil Municipal, j'eus le grand plaisir de vous emmener à Barcelona et à la Costa Brava, et maintenant j'espère qu'un jour aussi, je pourrai vous emmener sur mes terres d'origine, en Amérique du Sud, afin de célébrer le jumelage de Lancy avec une ville fondée par des Suisses en 1861 en Uruguay, la ville de Nueva Helvecia, Nouvelle Helvétie.

En lançant un pont entre Lancy et la Colonie Suisse de l'Uruguay, où le 80 % des habitants sont descendants de Suisses, une ville où sa population est motivée par le rêve de construire une belle amitié avec une ville de Suisse, nous avons toutes les chances de réussir et de nous enrichir mutuellement.

Également, le fait d'avoir dans cette enceinte un Conseiller municipal double national Suisse-Uruguayen, moi-même, et un grand nombre de personnes à Lancy et Genève, qui ont des liens avec Nouvelle Helvétie, nous garantissons que ce jumelage sera bien nourri et développé, pour le plus grand bonheur de la jeunesse de Lancy, des associations, de la Mairie, et de notre population lancéenne.

Pour votre information, ce samedi 26 mai a eu lieu un grand Forum de la population de Nueva Helvecia pour examiner comment eux-mêmes allaient formuler la demande de jumelage aux autorités de Lancy.

Dans le cinéma Helvético, grand de 1.080 places, ils ont célébré leur "Landsgemeinde". J'ai reçu des photos, et la sollicitation qui nous parviendra sera le fruit d'une décision prise à main levée par des centaines de personnes et responsables des associations, avec le Conseil local de Nueva Helvecia, lors d'une assemblée publique organisée par

Séance ordinaire du 31 mai 2007

les autorités et le monde associatif de Nueva Helvecia.

A vous de voir, autorités de la prochaine législature, la suite que vous voudrez bien donner à cette initiative. Si vous entrez en matière, sachez que vous pourrez toujours compter sur moi, et sur beaucoup d'autres personnes à Genève, ainsi que des personnalités de Lancy, pour la mise en œuvre de ce jumelage.

Bien, nous allons conclure cette législature, après de forts moments médiatiques de la politique de Lancy dans la presse et les médias. Je pense à ladite "Maison de la danse". Aux gros chantiers qui vont commencer dans le cadre des aménagements des quartiers. A l'Ecole primaire du Petit-Lancy, belle et renouvelée. A l'arrivée du Tram 17, à la piscine recyclée et rénovée et à tant d'autres travaux traités par nous ces dernières années. Mais aussi au fait que la culture brille à Lancy. De nouveaux postes ont été créés, tel est le cas de la déléguée à l'Agenda 21, qui bientôt je pense aura besoin d'une commission spécifique, d'une nouvelle commission chargée de l'énergie, la solidarité, l'intégration, la mobilité et les entreprises responsables.

En effet, nous sommes une vieille commune, alors réfléchissons aussi à changer certains outils de travail et commissions, beaucoup trop lentes par rapport aux enjeux que nous avons à affronter. Enjeux fiscaux, transferts de charges du canton aux communes, aides à la lutte contre la pauvreté, et nouvelles pratiques de la gestion soutenable et de l'introduction du système de management environnemental dans la Mairie.

Mais je considère aussi que 2007 est une année exceptionnelle, parce que c'est l'année où pour la première fois dans l'histoire, une habitante de Lancy, citoyenne de Lancy, est devenue Présidente de la Confédération. Et cela justement lors de l'année du 50ème anniversaire de la première votation ouverte aux femmes, dans le village valaisan "rebelle" d'Unterbach.

En effet, grâce à Micheline Calmy Rey, le nom de Lancy a été cité partout en Suisse et dans le monde. Sur cette base, je peux me retirer tranquillement, mais aussi me déclarer en faveur des missions d'amitié et de progrès, pour une Ville de Lancy ouverte à la cohabitation dans la future agglomération franco-valdo-genevoise. Avec d'autres communes de Genève et sur pied d'égalité, vous allez travailler pour le futur de Lancy dans la construction de l'agglomération régionale lémanique.

Je voudrais nous encourager et même nous inviter aussi nous, les simples habitants, à préserver notre esprit de tolérance, parce que nous croyons que le monde qui nous entoure peut encore être façonné au XXIème siècle. A l'arrivée de nouveaux partis politiques à Lancy. A réformer nos commissions et nos institutions. Il y aura de nouveaux défis.

En 1846, une révolution dirigée par le radical James Fazy renverse le gouvernement de la Restauration et établit la Constitution qui régit encore le canton. Vive la Réforme! disait James Fazy, et nous sommes les enfants de cette histoire. Alors, il ne faut pas non plus avoir peur d'introduire des réformes à Lancy.

Il ne faudra jamais oublier que le nouveau Conseil municipal, pour la prochaine législature, a été élu aussi avec le vote des étrangers. En effet, désormais l'avenir de la politique devra s'adapter à de nouvelles pratiques avec tous les habitants, et non seulement avec les citoyens.

Séance ordinaire du 31 mai 2007

Voilà un peu en vrac les réflexions que j'avais envie de partager avec vous pour une dernière prise de parole. Avant de conclure, j'aimerais souhaiter publiquement mes vœux de bon rétablissement à un enfant de Lancy, l'ancien Conseiller municipal de Lancy Philippe Roch, né à Lancy, engagé très tôt pour la défense de la nature, de l'environnement et du développement durable. Secrétaire d'Etat à l'environnement à Berne, il a rendu d'énormes services à la Suisse au niveau national et international. Le mardi 22 mai, il a été opéré d'une grave affection au cerveau. Il s'agit aussi d'un grand ami de mon pays d'origine, l'Uruguay. Il s'agit aussi d'un militant notoire du parti démocrate-chrétien, et nous avons à Lancy des membres de sa famille et des amis. Nous pensons bien sincèrement à lui.

J'aimerais dire encore combien j'ai apprécié de travailler avec Mme de Garrini, et aussi de l'excellente collaboration avec Mme Augsburger, de la précieuse aide de notre huissier M. Breda à toutes les séances du Conseil municipal et de M. Andrey dans les projections de clichés.

Une pensée aussi au journal "Le Lancéen", qui nous permet d'être informés de tout ce qui se passe à Lancy. Toutes mes félicitations au comité de rédaction.

Je voudrais souhaiter plein succès aux nouveaux Conseillers et Conseillères. Bonne continuation à M. Lance et M. Baertschi et j'aimerais réserver à mon collègue de parti, Frédéric Renevey, mes plus amples félicitations pour son élection au Conseil administratif. Quand je suis arrivé au Conseil municipal, il était le plus jeune Président d'un Conseil municipal à Genève. Je suis fier de savoir qu'il sera sûrement aussi un Conseiller administratif décidément plein de talent, et je suis certain, M. Renevey, que vous allez inscrire votre mandat dans la continuité qui a gouverné avec excellence Lancy ces derniers 4 ans, en lui apportant la jeunesse et les changements dont votre génération est porteuse.

Je présente mes respects à tous les sortants et en particulier au Conseiller administratif sortant Pascal Chobaz, pour tous les services rendus à la patrie lancéenne. Je vous dis à tous et à toutes, au nom de ce Conseil municipal, un grand merci ! Alors bonne continuation à tous, vive la République et Canton de Genève, vive la Suisse et vive Lancy !

Vous êtes tous invités à prendre le verre de l'amitié au carnotzet.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE